

Titre : Congrès international des architectes. Troisième session. Procès-verbaux sommaires
Auteur : Exposition universelle. 1889. Paris

Mots-clés : Exposition universelle (1889 ; Paris) ; Architectes*Europe*19e siècle*Congrès ;
Architecture*Europe*19e siècle*Congrès
Description : 1 vol. (46 p.) ; 24 cm
Adresse : Paris : Imprimerie nationale, 1890
Cote de l'exemplaire : CNAM 8 Xae 330-7

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE330.7>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique <http://cnum.cnam.fr>*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique <http://cnum.cnam.fr>*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

n° 7.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES COLONIES. *8° fasc 3307*

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES ARCHITECTES.

TROISIÈME SESSION
TENUE À PARIS DU 17 AU 22 JUIN 1889.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

8° Xav 330⁷

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES COLONIES.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES ARCHITECTES.

TROISIÈME SESSION
TENUE À PARIS DU 17 AU 22 JUIN 1889.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

Le compte rendu détaillé des travaux de la troisième session du Congrès international des architectes est en cours d'impression et sera distribué à tous les membres souscripteurs du Congrès par les soins du Comité d'organisation (art. 5, 6 et 15 du Règlement). Le jeton nominal des souscripteurs (donateurs ou adhérents) du Congrès est en distribution chez M. Ch. BARTAUMIEUX, trésorier, rue La Boétie, 66, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures du soir.

COMITÉ D'ORGANISATION⁽¹⁾.

BUREAU DU COMITÉ⁽²⁾.

PRÉSIDENT.

M. BAILLY, membre de l'Institut, censeur de la Société centrale des architectes français, membre honoraire de la Caisse de défense mutuelle des architectes, président de la Section des beaux-arts du Comité des congrès de l'Exposition de 1889.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. GARNIER (Charles), membre de l'Institut, inspecteur général du Conseil des bâtiments civils, président de la Société centrale des architectes français et de la Caisse de défense mutuelle des architectes, vice-président des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, président d'honneur du Congrès international des architectes de 1878, vice-président de la Section des beaux-arts du Comité des Congrès de l'Exposition de 1889.

HERMANT (Ach.), architecte du département de la Seine, censeur de la Société centrale des architectes français, vice-président de la Caisse de défense mutuelle des architectes, vice-président du Congrès international des architectes de 1878, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

SECRÉTAIRES.

MM. LUCAS (Charles), architecte, secrétaire de la Caisse de défense mutuelle des architectes, secrétaire du Congrès international des architectes de 1878, vice-président de la Section d'apprentissage de l'Exposition d'économie sociale de 1889.

MÜNTZ (Eugène), conservateur du musée et de la bibliothèque de l'École des beaux-arts, membre du Comité des congrès de l'Exposition de 1889.

TRÉSORIER.

M. BARTAUMIEUX (Charles), architecte, membre du Conseil de la Société centrale des architectes français, trésorier de la Caisse de défense mutuelle des architectes.

MEMBRES ADJOINTS AU BUREAU POUR FORMER LA COMMISSION D'ÉTUDES⁽³⁾.

MM.

CHIPIEZ (Charles), architecte du Gouvernement, inspecteur de l'enseignement du dessin.

DAUMET, membre de l'Institut, censeur de la Société centrale des architectes français, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

⁽¹⁾ Voir le *Journal officiel* des 18 juillet et 10 novembre 1888.

⁽²⁾ Nommé par le Comité d'organisation dans sa séance du 25 juillet 1888.

⁽³⁾ Nommés par le Comité d'organisation dans sa séance du 25 juillet 1888.

MM.

JOLY (Edmond DE), architecte de la Chambre des députés, vice-président de la Société centrale des architectes français, vice-président du Congrès international des architectes de 1878.

NORMAND (Alfred), inspecteur général des édifices pénitentiaires, vice-président de la Société centrale des architectes français, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

SÉDILLE (Paul), architecte de l'Exposition de 1889, membre du Conseil de la Société centrale des architectes français.

MEMBRES DU COMITÉ.

MM.

ALPHAND, directeur général des travaux de l'Exposition de 1889, directeur des travaux de Paris, associé libre de la Société centrale des architectes français.

BARDOUX, vice-président du Sénat, président d'honneur du Congrès international des architectes de 1878, membre de la Section des beaux-arts du Comité des congrès de l'Exposition de 1889.

BOESWILWLARD (Émile), inspecteur général des monuments historiques, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

CERNESSON, député de la Côte-d'Or, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889⁽¹⁾.

COMTE (Jules), directeur des bâtiments civils et palais nationaux, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

DALY (César), architecte, directeur de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*.

DRAMARD (Georges DE), ancien président de la Société des amis des artistes.

GARIEL, membre de l'Académie de médecine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rapporteur général du Comité des congrès de l'Exposition de 1889.

GONSE (Louis), rédacteur en chef de la *Gazette des Beaux-Arts*, secrétaire de la Section des beaux-arts du Comité des congrès de l'Exposition de 1889.

KÄMPFEN, directeur des Musées nationaux, associé libre de la Société centrale des architectes français, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

LARROUET, directeur des beaux-arts, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

MONNIER (Eugène), architecte du Gouvernement, commissaire voyer de la Ville de Paris, secrétaire principal de la Société centrale des architectes français.

TOLAIN, sénateur, président de la Section d'apprentissage de l'exposition d'Économie sociale de 1889.

WALLON (Paul), architecte du Gouvernement, membre du Conseil de la Société centrale des architectes français.

⁽¹⁾ Décédé à Étais (Côte-d'Or), le 17 juin 1889.

COMITÉ DE PATRONAGE⁽¹⁾.

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

- Le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889.
Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
Le Préfet de la Seine.
Le Préfet de police.
Le Président du Conseil général de la Seine.
Le Président du Conseil municipal de Paris.

MEMBRES RÉSIDANT.

MM.

- ANCELET, architecte du Gouvernement.
ANDRÉ, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils.
AUBÉPIN, président du Tribunal de première instance de la Seine.
BALLU (Roger), inspecteur des beaux-arts.
BAUDOT (DE), inspecteur général des édifices diocésains.
BERGER, directeur général de l'exploitation à l'Exposition universelle de 1889.
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel.
BEZANÇON, chef de la 2^{me} division à la Préfecture de police.
BOURDAIS, architecte du Gouvernement.
BOURDEIX, président de la Société nationale des architectes.
BOUVARD, architecte du Gouvernement.
BOZÉRIAN, sénateur.
BRUGNON, ancien président de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.
CASTEL (Émile), secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer du Nord.
CENDRIER, architecte.
CHAPU, président de l'Académie des beaux-arts.
CHARMES (Xavier), membre de l'Institut, directeur du secrétariat et de la comptabilité au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
CHOISY, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COQUART, membre de l'Institut, architecte de l'École des beaux-arts.
CORROYER, inspecteur général des édifices diocésains.
DARLOT, ancien président du Conseil municipal de la Ville de Paris.

⁽¹⁾ Liste dressée dans les séances du Comité d'organisation des 1^{er} août, 12 septembre et 10 octobre 1888 et revisée dans la séance de la Commission d'études du 28 mars 1889.

MM.

DARTEIN (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

DAUTRESME, député.

DAUTRESME (David), chef du cabinet du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

DELABORDE (le vicomte Henri), secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

DELOCHE, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

DIET, membre de l'institut, inspecteur général des bâtiments civils.

DIEULAFOR, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

DUBOIS, membre de l'Institut, directeur de l'*École nationale des beaux-arts*.

DUMAY, directeur des cultes.

DUTERT, architecte du Gouvernement.

DUVERT (Auguste), architecte, expert près les tribunaux.

EIFFEL, président de la Société des ingénieurs civils.

ÉTIENNE (Lucien), architecte du Gouvernement, expert près les tribunaux.

FEYDEAU, architecte, expert près les tribunaux, vice-président de la Caisse de défense mutuelle des architectes.

FORMIGÉ, architecte de la Ville de Paris.

GALLAND, professeur à l'*École nationale des beaux-arts*.

GINAIN, membre de l'Institut.

GOSSET (Ant.), membre du Conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

GRÉARD, membre de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris.

GRISON, directeur général de la comptabilité de l'Exposition de 1889.

GUADET, architecte du Gouvernement, expert près les tribunaux.

GUILLAUME (Edmond), architecte du Gouvernement, professeur à l'*École nationale des beaux-arts*.

HARDY, architecte du Gouvernement.

HECQ, chef du service des beaux-arts au Ministère de l'instruction publique.

HÉRET, architecte honoraire de la Ville de Paris.

HEUZEY, membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre.

LENOIR (Albert), membre de l'Institut, secrétaire de l'*École nationale des beaux-arts*.

LISCH (Juste), inspecteur général des monuments historiques.

LOUVRIER DE LAJOLAIIS, directeur de l'*École nationale des arts décoratifs*.

LYONNAIS, député, président de la Section des syndicats professionnels à l'exposition d'Économie sociale de 1889.

MARTIN (Abel-Tommy), avocat à la Cour d'appel.

MASPÉRO, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MEISSONIER, membre de l'Institut.

NICOLAS, directeur au Ministère du commerce et de l'industrie.

NOBLEMAIRE, directeur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

OLLENDORFF (Gustave), directeur du Personnel et de l'Enseignement technique au Ministère du commerce et de l'industrie.

PASCAL, inspecteur général des bâtiments civils.

MM.

PERROT (Georges), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur de l'*École normale supérieure*.

PHILIPON, député.

POULIN, directeur honoraire des bâtiments civils et palais nationaux.

REMOND, sénateur, ancien président de la Société des ingénieurs civils.

PROUST (Antonin), député, commissaire spécial des beaux-arts à l'Exposition de 1889.

ROTHSCHILD (le baron Alphonse DE), membre de l'Institut.

SPULLER, député, Ministre des affaires étrangères.

TRÉLAT (Émile), directeur de l'*École spéciale d'architecture*.

UCHARD, architecte honoraire de la Ville de Paris.

VAUDREMER, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains.

WALLON (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MEMBRES NON RÉSIDANT.

MM.

Le Président de l'Association régionale des architectes du sud-est de la France, à *Nice*.

Le Président de la Société des architectes du département de l'Aisne, à *Laon*.

Le Président de la Société des architectes et des ingénieurs du département des Alpes-Maritimes, à *Nice*.

Le Président de la Société des architectes de l'Anjou, à *Angers*.

Le Président de la Société des architectes du département de l'Aube, à *Troyes*.

Le Président de la Société des architectes de *Blois* (Loir-et-Cher).

Le Président de la Société des architectes du département de la Gironde, à *Bordeaux*.

Le Président de la Société des architectes du département du Doubs, à *Besançon*.

Le Président de la Société des architectes du département de la Drôme, à *Valence*.

Le Président de la Société des architectes de l'est de la France, à *Nancy*.

Le Président de la Société des architectes du département de la Haute-Marne, à *Chaumont*.

Le Président de la Société académique d'architecture, à *Lyon* (Rhône).

Le Président de la Société des architectes du département de la Marne, à *Reims*.

Le Président de la Section d'architecture de la Société scientifique et industrielle, à *Marseille*.

Le Président de la Société régionale des architectes du midi de la France, à *Toulouse*.

Le Président de la Société des architectes de *Nantes* (Loire-Inférieure).

Le Président de la Société régionale des architectes du nord de la France, à *Lille*.

Le Président de la Société des architectes du département de l'Oise, à *Beauvais*.

Le Président de la Société des architectes d'*Orléans* (Loiret).

Le Président de la Société des architectes de la Touraine, à *Tours*.

Le Président de la Société régionale des architectes des départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal et de l'Allier, à *Clermont-Ferrand*.

MM.

Le Président de la Société des architectes du département de la Seine-Inférieure, à *Rouen*.
Le Président de la Société des architectes du département de Seine-et-Marne, à *Melun*.
Le Président de la Société des architectes du département de Seine-et-Oise, à *Ver-sailles*.
Le Président de la Société des architectes du département de l'Yonne, à *Auxerre*.
ALLAR (Gaudensi), architecte, à *Marseille*.
BEIGNET, architecte, à *Angers*.
BOUVEAULT, architecte du département de la Nièvre, à *Nevers*.
CHENEVIER, architecte, à *Verdun*.
CHEVALLIER, architecte, à *Nice*.
COQUET, architecte, à *Lyon*.
DORMOY, architecte, vice-président de la Caisse de défense mutuelle des architectes, à *Bar-sur-Aube*.
DUPHOT, architecte, correspondant de l'Institut, à *Bordeaux*.
DURAND (Charles), architecte de la Ville, à *Bordeaux*.
ECHERNIER, architecte, membre du comité d'administration de la Caisse de défense mu-tuelle, à *Lyon*.
GOSSET (Alphonse), architecte, à *Reims*.
ITIÉ, architecte, à *Toulouse*.
LA BLANCHÈRE (de), directeur du Musée, à *Tunis*.
LEGENDRE, architecte, membre du Comité d'administration de la Caisse de défense mu-tuelle des architectes, à *Nantes*.
LOUVIER, architecte, correspondant de l'Institut, à *Lyon*.
MARTEAU, architecte du département du Nord, à *Lille*.
MARTENOT, architecte du Gouvernement, à *Rennes*.
MOURCOUR, architecte, à *Lille*.
RÉVOL (Henry), architecte du Gouvernement, correspondant de l'Institut, à *Nîmes*.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

Allemagne.

MM.

BENDEMANN (Édouard), correspondant de l'Institut de France, à *Dresde* (Saxe).
BOEKMANN, architecte, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Berlin*.
EGLÉ (J. von), architecte de S. M. le Roi de Wurtemberg, 5, Alter Schlossplatz, à *Stuttgard*.
GÜLDENPENNIG (Arnold), architecte, à *Paderborn* (Westphalie).
LANG (Heinrich), professeur d'architecture à l'École technique de *Carlsruhe* (Bade).
RASCHDORFF (Julius Carl), professeur d'architecture à l'École technique, à *Berlin*.

Angleterre.

MM.

- AITCHISON (George), architecte associé et professeur d'architecture à l'Académie royale des arts, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Londres*.
- ANDERSON (Macvicar), secrétaire honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques, à *Londres*.
- APPLETON (Herbert D.), président de l'*Architectural Association*, à *Londres*.
- BARRY (Charles), membre honoraire du conseil de l'Institut royal des architectes britanniques, à *Londres*.
- CATES (Arthur), vice-président de l'Institut royal des architectes britanniques, à *Londres*.
- CLARKE (C. Purdon), architecte, directeur du Musée indien (*South-Kensington Museum*), à *Londres*.
- FLÖRENCE (Henry-Louis), architecte, à *Londres*.
- LEIGHTON (Sir Frederic), président de l'Académie royale des arts, associé étranger de l'Institut de France, à *Londres*.
- PEEBLES (Alexander), architecte de la Cité, à *Londres*.
- PENROSE (Francis Cranmer), membre honoraire du conseil de l'Institut royal des architectes britanniques, à *Londres*.
- SPIERS (R. Phéné), membre du conseil de l'Institut royal des architectes britanniques, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Londres*.
- STATHAM (Henry Heathcote), directeur du *Builder*, à *Londres*.
- WALLACE (sir Richard), correspondant de l'Institut de France, à *Londres*.
- WATERHOUSE, membre de l'Académie royale des arts, président de l'Institut royal des architectes britanniques, à *Londres*.
- WHITE (William Henry), secrétaire de l'Institut royal des architectes britanniques, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Londres*.

Autriche.

MM.

- HANSEN (Theophilos, Freiherr von), professeur à l'Académie impériale des beaux-arts, à *Vienne*.
- HASENAUER (Carl, Freiherr von), professeur à l'Académie impériale des beaux-arts, à *Vienne*.
- SCHMIDT (Friedrich, Freiherr von), architecte de l'église Saint-Étienne, professeur à l'Académie impériale des beaux-arts, à *Vienne*.

Belgique.

MM.

- BRUNFAUT, architecte, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Bruxelles*.
- DOGNÉE (Eugène-M.-O.), associé de la Société des antiquaires de France, à *Liège*.
- SAINTENOY (Paul), architecte, secrétaire de la Société centrale d'architecture de Belgique, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Bruxelles*.
- WINDERS (Jean-Jacques), architecte du Musée des beaux-arts, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Anvers*.

Brésil.

M. NOIRAC (le comte de), gentilhomme de la chambre de S. M. l'Empereur du Brésil, à *Rio-de-Janeiro*.

Danemark.

MM.

FENCER (Ludwig Peter), professeur à l'Académie royale des beaux-arts, à *Copenhague*.
JACOBSEN, à *Copenhague*.

SCHMIDT (Waldemar), membre de la Société royale des antiquaires du Nord, à *Copenhague*.

Espagne.

MM.

BELMAS (Mariano), architecte, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Madrid*.

CONTRERAS (Raffaël), architecte de l'Alhambra, à *Grenade*.

MELIDA (Arturo), architecte, correspondant de l'Institut de France, à *Madrid*.

États-Unis.

MM.

CLARK (T. M.), architecte, professeur à l'Institut technologique, à *Boston*.

HUNT (Richard Morris), architecte, correspondant de l'Institut de France, à *New-York*.

WARE, architecte, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *New-York*.

Grèce.

M. CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à *Athènes*.

Hollande.

MM.

CUYPERS (P. J. H.), correspondant de l'Institut de France, architecte des musées du gouvernement, à *Amsterdam*.

LELIMAN, ancien président de la Société pour la propagation de l'architecture, à *Amsterdam*.

MUYSKEN (C.), architecte, à *Amsterdam*.

STUERS (le chevalier Alphonse de), ministre des Pays-Bas, à *Paris*.

Hongrie.

Le Président de la Société royale des architectes, à *Buda-Pesth*.

Italie.

MM.

AZZURI (le commandeur Francesco), architecte, à *Rome*.

BAGLIARI, inspecteur du génie civil, à *Rome*.

BASILE (G. B. F.), professeur d'architecture à l'Université, président du Collège des architectes et des ingénieurs, à *Palerme*.

MM.

BELTRAMI, architecte, à *Milan*.

BETOCCHI, inspecteur du génie civil, à *Rome*.

BOITO (Camillo), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, à *Milan*.

BONI (Giacomo), architecte, à *Venise*.

FIORELLI, directeur du Musée national (Ministère de l'instruction publique), à *Rome*.

MASSARANI (Tullio), sénateur, correspondant de l'Institut de France, à *Milan*.

ROSSI (le chevalier de), correspondant de l'Institut de France, à *Rome*.

SALINAS (Antonio), correspondant de l'Institut de France, à *Palerme*.

Portugal.

MM.

AVILA (p'), architecte, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Lisbonne*.

SILVA (le chevalier da), associé étranger de l'Institut de France, à *Lisbonne*.

Russie.

MM.

NIKITINE (le chevalier), architecte, conseiller d'État, président de la Société des architectes, à *Moscou*.

POLIAKOFF, ingénieur des ponts et chaussées, à *Saint-Pétersbourg*.

Suède et Norvège.

MM.

DIETRICHSON, professeur à l'Université, à *Christiania*.

LANGLET (E. V.), architecte, correspondant de la Société centrale des architectes français, à *Upsal*.

ZETTERVALL (Helge), surintendant des bâtiments de l'État, à *Stockholm*.

Suisse.

MM.

BLUNTSHLI, architecte, professeur à l'École polytechnique, à *Zurich*.

CHATELAIN (Léo), architecte du nouveau Musée, à *Neufchâtel*.

GEYMÜLLER (le baron Henri de), architecte, correspondant de l'Institut de France, à *Champot-sous-Lausanne*.

DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS⁽¹⁾.

Belgique.

MM.

BRUNFAUT (Jules), architecte, à *Bruxelles*.

CURTÍ (de), architecte, à *Bruxelles*.

JANLET (Victor), avocat, à *Bruxelles*.

SAINTENAY (Paul), architecte, à *Bruxelles*.

WINDERS (Jean-Jacques), architecte, à *Anvers*.

Brésil.

M. TEIXEIRA (Manuel Augusto), ingénieur, secrétaire de la Commission du Ministère des travaux publics du Brésil, à *Paris*.

Danemark.

M. MEEDAHE, directeur de l'Académie des beaux-arts, à *Copenhague*.

Espagne.

MM.

ALARCON (Francisco Javeño), professeur à l'École d'architecture, à *Madrid*.

OCTAVIO (Francisco Andui), architecte, à *Madrid*.

ROGENT (Élias), directeur de l'École d'architecture, à *Barcelone*.

Grèce.

M. VLASTO (Ernest), ingénieur, à *Paris*.

Italie.

MM.

BUSINI.

VERARDINI.

Grand-Duché de Luxembourg.

M. KEMP (Pierre), architecte, à *Luxembourg*.

⁽¹⁾ Cette liste ne comprend que les délégués indiqués spécialement par leur gouvernement au gouvernement français pour suivre les travaux du Congrès international des architectes.

Mexique.

M. SALAZAR (Luis), ingénieur, professeur à l'École spéciale des ingénieurs, à *Mexico*.

Principauté de Monaco.

MM.

JANTY, architecte, commissaire général de la Principauté de Monaco, à *Paris*.

LENORMAND (Charles), architecte du gouvernement de S. A. S. le prince de Monaco, à *Paris*.

Norvège.

M. THAMS (Christian), architecte de la Section norvégienne à l'Exposition universelle de 1889, à Paris.

Portugal.

M. AVILA (Pedro d'), architecte de S. M. le Roi de Portugal, à *Lisbonne*.

Salvador.

M. LEQUEUX (Jacques), architecte, à *Paris*.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES.

TROISIÈME SESSION
TENUE À PARIS DU 17 AU 22 JUIN 1889.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES.

Première séance. — Séance d'ouverture (Palais du Trocadéro).
Lundi 17 juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. BAILLY.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Prennent place au bureau : le président du Comité d'organisation, M. BAILLY, membre de l'Institut; à sa droite : MM. Ch. GARNIER, membre de l'Institut, et Ach. HERMANT, vice-présidents du Comité d'organisation; MM. DA SILVA, associé étranger de l'Institut de France à Lisbonne; le baron de GEYMÜLLER, correspondant de l'Institut de France à Champitot-sous-Lausanne, et Émile TRÉLAT, directeur de l'École spéciale d'architecture, membres du Comité de patronage; à sa gauche : M. Charles LUCAS, secrétaire du Comité d'organisation; MM. Alfred NORMAND et Edmond de JOLY, membres du Comité d'organisation; MM. de BAUDOT et R. M. HUNT, correspondant de l'Institut de France à New-York, membres du Comité de patronage.

Sur l'estrade sont assis : MM. DAUMET, membre de l'Institut de France, et Paul SÉDILLE, membres du Comité d'organisation; Pedro d'AVILA, délégué du gouvernement portugais; J. H. LELIMAN, ancien président de la Société pour la propagation de l'architecture à Amsterdam; Ch. MARTEAU, vice-président de la Société générale des architectes du nord de la France à Lille, et Richard Phéné SPIERS, membre du Conseil de l'Institut royal des architectes britanniques à Londres, membres du Comité de patronage.

M. BAILLY, président du Comité d'organisation, prononce une allocution dans laquelle, rappelant les deux premiers congrès internationaux d'architectes tenus à Paris en 1867 et en 1878, à l'occasion d'expositions universelles, il montre l'œuvre des Congrès internationaux d'architectes continuée depuis 1873 par la série non interrompue des congrès annuels tenus sous les auspices de la Société centrale des architectes français, et, après avoir rendu un nouvel

hommage aux présidents des deux premiers congrès internationaux, ses regrettés confrères de l'Institut, Victor Baltard et Hector Lefuel, il remercie les membres du Comité d'organisation de leurs travaux, et, au nom de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, président du Conseil, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 et membre d'honneur du Congrès, il déclare ouverte la troisième session du Congrès international des architectes. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. le Secrétaire du Comité d'organisation pour résumer les travaux de ce comité.

M. Charles LUCAS, secrétaire du Comité d'organisation, dit que sa tâche est très abrégée par la publication et l'envoi, peu avant l'ouverture du Congrès, d'un fascicule de documents concernant les travaux du Comité et les données principales du Congrès, données primitivement dues à la Société centrale des architectes français seule et aujourd'hui relevant exclusivement du Comité officiel de vingt-six membres nommé par M. le Ministre, Commissaire général de l'Exposition; il remercie les membres du Comité d'organisation et ceux du Comité de patronage, ainsi que la presse et surtout la presse spéciale d'architecture, du précieux concours que tous ont apporté à l'organisation du Congrès. En revanche, M. le Secrétaire regrette que, malgré des demandes autorisées, les grandes compagnies de chemins de fer n'aient pas cru, au moins jusqu'à présent, pouvoir accorder des réductions de prix qui auraient profité aux adhérents du Congrès venus des départements ou de l'étranger. Cependant, malgré ce peu d'empressement des compagnies à favoriser le Congrès et malgré la multiplicité des réunions analogues qui se tiendront pendant la durée de l'Exposition, le Congrès des architectes compte, à l'heure actuelle, près de *deux cent cinquante souscripteurs* (donateurs à 100 francs et plus, ou adhérents à 25 francs), formant ensemble une somme totale de *dix mille cinq cents francs*, sur laquelle somme *quinze cents francs* ont été offerts, comme lors du Congrès de 1878, par la Société centrale des architectes français.

D'après le règlement spécial du Congrès, environ *huit cents cartes* ont été délivrées aux membres des Comités d'organisation et de patronage du Congrès, aux délégués des gouvernements étrangers, aux souscripteurs, aux membres de la Société centrale des architectes français et aux élèves des diverses écoles d'architecture.

Quant au budget probable du Congrès, il a été arrêté ainsi par une commission spéciale du Comité d'organisation :

1° Frais de bureau, d'agence et d'impressions préliminaires.....	2,400 francs.
2° Jetons de présence.....	1,600
3° Exposition de portraits d'architectes.....	1,000
4° Invitations au dîner confraternel et audition musicale.....	1,500
5° Sténographie et impression des comptes rendus.....	4,000
ENSEMBLE.....	<u>10,500</u>

M. le Secrétaire donne ensuite quelques détails sur l'ordre et le programme des séances, des visites et des diverses réunions du Congrès et termine en communiquant les excuses de plusieurs membres du Comité de patronage : MM. BEL-

TRAMI, architecte à Milan; **Jules BOURDEIX**, président de la Société nationale des architectes; **CHEVALLIER**, président de l'Association régionale des architectes du sud-est de la France, à Nice; **DORMOY**, président de la Société des architectes du département de l'Aube, à Bar-sur-Aube; **Francis PENROSE**, membre honoraire du Conseil de l'Institut royal des architectes britanniques, à Londres; **Antonio SALINAS**, directeur du musée, à Palerme; **WATERHOUSE**, président de l'Institut royal des architectes britanniques, et **William H. WHITE**, secrétaire et délégué de cet Institut, à Londres, et celles de **M. JANLET**, avocat à Bruxelles, délégué du gouvernement belge.

Sur la proposition de **M. LE PRÉSIDENT**, ce rapport, mis aux voix, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT, rappelant que la mission du Comité d'organisation est terminée et qu'il y a lieu de constituer le Bureau qui, conformément aux articles 11 et 12 du règlement, aura la direction des travaux du Congrès, **M. DE JOLY** propose et l'assemblée acclame, comme président et vice-présidents du Congrès, **M. BAILLY** et **MM. Ch. GARNIER, Eug. GUILLAUME, Ach. HERMANT, Daumet, Alfred NORMAND, da SILVA, R. M. HUNT, LELIMAN et R. Ph. SPIERS.**

Sur la proposition de **M. le Président**, et après qu'une demande de scrutin n'a pas été appuyée, l'assemblée acclame comme secrétaires **MM. Charles LUCAS, Eug. MüNTZ, Ch. BARTAUMIEUX, Ed. LOVIOT, Fr. Roux et Gaston TRÉLAT**.

En conséquence, le Bureau du Congrès est ainsi constitué :

Président.

M. BAILLY, membre de l'Institut, censeur de la Société centrale des architectes français, membre honoraire de la Caisse de défense mutuelle des architectes, président de la section des beaux-arts du Comité des Congrès de l'Exposition de 1889.

Vice-présidents.

MM. GARNIER (Charles), membre de l'Institut, inspecteur général du Conseil des bâtiments civils, président de la Société centrale des architectes français et de la Caisse de défense mutuelle des architectes, vice-président des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, président d'honneur du Congrès international des architectes de 1878, vice-président de la section des beaux-arts du Comité des Congrès de l'Exposition de 1889.

HERMANT (Ach.), architecte du département de la Seine, censeur de la Société centrale des architectes français et vice-président de la Caisse de défense mutuelle des architectes, vice-président du Congrès international des architectes de 1878, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

DAUMET, membre de l'Institut, censeur de la Société centrale des architectes français, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

NORMAND (Alfred), inspecteur général des édifices pénitentiaires, vice-président de la Société centrale des architectes français, membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

da SILVA, associé étranger de l'Institut de France, président de la Société royale des architectes civils et des archéologues portugais, à Lisbonne.

HUNT (Richard Morris), correspondant de l'Institut de France, ancien président de l'Institut américain des architectes, à New-York.

M. LELIMAN (J. H.), ancien président de la Société pour la propagation de l'architecture dans les Pays-Bas, à Amsterdam.

SPIERS (Richard Phénd), membre du Conseil de l'Institut royal des architectes britanniques, à Londres.

Secrétaire.

MM. LUCAS (Charles), architecte, secrétaire de la Caisse de défense mutuelle des architectes, secrétaire du Congrès international des architectes de 1878, vice-président de la section d'apprentissage de l'exposition d'Économie sociale de 1889.

MÜNTZ (Eugène), conservateur du musée et de la bibliothèque de l'École des beaux-arts, membre du Comité des congrès de l'Exposition de 1889.

BARTAUMIEUX (Charles), architecte, membre du Conseil de la Société centrale des architectes français, trésorier de la Caisse de défense mutuelle des architectes.

LOVIOU (Édouard), architecte du Gouvernement, secrétaire adjoint de la Société centrale des architectes français.

ROUX (Fr.), architecte du Gouvernement, secrétaire-rédacteur de la Société centrale des architectes français.

TRÉLAT (Gaston), professeur à l'École spéciale d'architecture.

Après une courte suspension de séance, pendant laquelle prennent place au bureau pour la fin de cette séance : M. BAILLY, président, assisté de MM. Ch. GARNIER, Ach. HERMANT, Alfred NORMAND et DA SILVA, vice-présidents, et de M. Ch. LUCAS, secrétaire, M. le Président, sur la demande de M. DE BAUDOT, donne la parole au secrétaire pour communiquer à l'assemblée les propositions du Comité d'organisation sur la marche des travaux du Congrès.

M. Ch. LUCAS, secrétaire, indique que la première question à l'ordre du jour est celle de l'*Enseignement de l'architecture*, sur laquelle doivent parler les confrères dont les noms suivent :

M. A. DE BAUDOT, *Réformes à introduire dans l'enseignement de l'architecture*;

M. César DALY, *Les hautes études d'architecture*;

M. Charles GARNIER, *L'éducation de l'architecte*;

M. Paul GOUT, *L'enseignement de l'architecture tel qu'il est pratiqué actuellement*;

M. Edmond GUILLAUME, *L'enseignement de l'architecture tel qu'il est donné à l'École nationale des beaux-arts*;

M. Achille HERMANT, *La jurisprudence dans l'enseignement de l'architecture*;

M. Lucien LEFORT, *De la décentralisation de l'architecture*;

M. Charles LUCAS, *L'Enseignement pratique du personnel du bâtiment*;

M. Émile TRÉLAT, *L'Enseignement de l'architecture*.

Eu outre, quelques confrères étrangers, M. MELIDA, de Madrid; M. RIEBER, d'Amsterdam, et M. SPIERS, de Londres, ont promis d'intéressantes communications sur ce même sujet et sur l'*organisation de la profession d'architecte* en Espagne, en Hollande et en Angleterre.

A cette question de l'enseignement de l'architecture se rattachent naturellement les études accompagnées de vœux de M. COURAU, d'Agon, et de M. CHEVALIER, de Nice, sur le *diplôme d'architecte*, et de celle M. Paul WALLON, sur les *concours publics*.

Viendront ensuite : la question des *Syndicats professionnels d'architectes*, par M. Ant. GOSSET, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, avec une note sur la *Caisse de défense mutuelle des architectes*, par M. Charles LUCAS; celle de l'*Assistance confraternelle*, par M. Edm. de JOLY, et des voeux sur la *propriété artistique considérée au point de vue exclusif de l'architecture*, par MM. Ach. HERMANT, Ch. LUCAS et Abel TOMMY-MARTIN, avocat à la Cour d'appel de Paris; enfin la sous-commission des *Honoraires* de la Société centrale des architectes a promis de résumer devant le Congrès l'état d'avancement de ses travaux.

En outre, des conférences ont été promises par M. Eugène-M.-O. DOGNÉE, avocat à Liège, sur l'*Art étrusque*; M. Alphonse GOSSET, architecte à Reims, sur les *Coupoles d'Orient et d'Occident*; M. BOUSSARD, architecte à Paris, sur le *chauf-sage des bains dans l'antiquité*, et MM. CHENEVIER, architecte à Verdun, et BAUER, architecte à Paris, sur les *incendies des théâtres*.

Ce soir, après la séance, M. Jules BOURDAIS, architecte du palais du Trocadéro, veut bien nous faire visiter les échafaudages préparés en vue des réparations à apporter à la grande salle des fêtes de ce palais, et demain mardi, 18, à 2 heures très précises, s'ouvrira, dans la salle Louis XIV, à l'École des beaux-arts, l'*Exposition des portraits d'architectes décédés*, exposition que s'est efforcée de réunir une Commission spéciale. — A 3 heures, demain, commencera le cours de nos séances ordinaires, qui se poursuivront mercredi, jeudi et vendredi, le matin et l'après-midi, dans l'hémicycle de l'École des beaux-arts; mais ce dernier jour le matin seulement, car la séance de l'après-midi appartient, depuis plusieurs années, à la distribution des récompenses décernées par la Société centrale des architectes français, distribution à laquelle sont invités tous les membres du Congrès.

Le vendredi soir, à l'Hôtel Continental, *dîner confraternel* offert aux membres étrangers du Congrès et aux lauréats de la Société centrale des architectes, dîner suivi d'une *Audition musicale*. Enfin samedi, le matin, à l'École des beaux-arts, dernière séance d'études ou de conférences du Congrès, et l'après-midi, dans cette même salle du Trocadéro, séance de clôture du Congrès sous la présidence de M. Henri TOLAIN, sénateur, délégué par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition.

En outre les visites de la *nouvelle Sorbonne*, du *Lycée de jeunes filles d'Auteuil*, du *grand escalier du Louvre* et de la *tour Eiffel* auront lieu cette semaine sous la conduite de MM. NÉNOT, VAUDREMER, membre de l'Institut, et Edm. GUILLAUME, architectes des trois premiers édifices, et de MM. les Ingénieurs de la tour Eiffel. (*Très bien.*)

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. DE BAUDOT sur *les Réformes à introduire dans l'enseignement de l'architecture*.

M. DE BAUDOT expose, dans une remarquable étude écoutée avec le plus grand intérêt, les modifications qu'il désire voir introduire dans l'enseignement de l'architecture tel qu'il est actuellement pratiqué à l'École nationale des beaux-arts⁽¹⁾, et, à la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Ch. GARNIER, Émile TRÉLAT, Ch. LUCAS, Edm. de JOLY, DESLIGNIÈRES

⁽¹⁾ Le travail de M. de Baudot, comme tous les autres travaux lus au Congrès, sera imprimé dans le volume des Comptes rendus.

et Eug. DOGNÉE, M. DE BAUDOT, sur la demande de M. LE PRÉSIDENT, dépose, comme conclusions de son travail, les propositions suivantes :

- 1^o *Introduire des réformes dans l'enseignement de l'architecture;*
- 2^o *Restreindre le nombre des élèves de l'École nationale des beaux-arts à une élite;*
- 3^o *Encourager les écoles de second ordre dans les départements et à Paris;*
- 4^o *Baser les examens de composition d'architecture sur les connaissances scientifiques et sur une étude raisonnée des programmes;*
- 5^o *Développer la connaissance des différents styles, aussi bien ceux de l'antiquité que ceux du moyen âge.*

La séance est levée à 4 heures, après les remerciements adressés à M. DE BAUDOT par M. LE PRÉSIDENT.

VISITE DES COMBLES DU PALAIS DU TROCADÉRO.

Aussitôt la séance levée, M. Jules BOURDAIS, architecte du palais du Trocadéro, conduit ses confrères visiter les échafaudages volants des plus ingénieux qu'il a dû faire établir pour la restauration de la voûte de la grande salle du palais et expose quelques modifications récemment apportées par lui dans l'aménagement de cette salle au point de vue de l'acoustique⁽¹⁾.

EXPOSITION DE PORTRAITS D'ARCHITECTES.

Le mardi 18 juin, à 2 heures, a été ouverte dans la salle Louis XIV, à l'École des beaux-arts, en présence de nombreux membres des Comités d'organisation et de patronage du Congrès, l'*Exposition de portraits d'architectes* réunie à l'occasion du Congrès, exposition comprenant plus de *deux cents numéros* de bustes, tableaux, dessins, médailles et documents divers, en partie empruntés aux riches collections de l'École des beaux-arts. A l'entrée de la salle était remis à chaque visiteur un *Catalogue*⁽²⁾ dû à MM. Ch. LUCAS et Eug. MÜNTZ, catalogue renfermant, à côté de courtes indications biographiques, les noms des nombreux amateurs qui ont bien voulu prêter gracieusement des documents à l'Exposition.

Deuxième séance (École des beaux-arts). — Mardi 18 juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GARNIER, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Prennent place au bureau : MM. DA SILVA, de Lisbonne, Ach. HERMANT, LELIMAN, d'Amsterdam, Alfred NORMAND et SPIERS, de Londres, vice-présidents ; MM. BARTAUMIEUX, Ch. LUCAS, Fr. ROUX et Gaston TRÉLAT, secrétaires.

Le procès-verbal de la séance du lundi 18 mars est lu par M. Ch. LUCAS et

⁽¹⁾ Des notes spéciales, consacrées aux visites d'édifices faites par les membres du Congrès, seront publiées dans le volume des Comptes rendus.

⁽²⁾ Ce catalogue sera reproduit dans le volume des Comptes rendus du Congrès.

adopté. M. Ch. GARNIER, président, exprime, au nom du Congrès, tous ses remerciements à M. Jules BOURDAIS pour l'intéressante visite qu'il a fait faire du palais du Trocadéro à l'issue de la séance d'hier et remercie également les organisateurs de l'Exposition des portraits d'architectes, ainsi que les amateurs qui ont bien voulu leur faciliter la réunion d'une si remarquable collection. M. Ch. Garnier ajoute que les remerciements du Congrès sont dus également à M. LE DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS et à M. LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, qui ont bien voulu prendre les dispositions nécessaires pour assurer la tenue des séances ordinaires du Congrès à l'École des beaux-arts et pour affecter, pendant le temps nécessaire, la salle Louis XIV à l'Exposition des portraits d'architectes. (*Applaudissements.*)

M. Ch. LUCAS, secrétaire, donne lecture de la correspondance comprenant diverses lettres administratives relatives aux visites de monuments à effectuer pendant la durée du Congrès et desquelles ressort l'ordre suivant: la visite du *grand Escalier du Louvre* aura lieu à l'issue de la séance de l'après-midi du mercredi 19; la visite du *Lycée d'Auteuil* aura lieu à l'issue de la séance de l'après-midi du jeudi 20, et la visite de la *nouvelle Sorbonne*, le vendredi matin 21, à 11 heures.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. COURAU, architecte à Agen, vice-président de la Société régionale des architectes du midi de la France, intitulé : *Diplôme obligatoire des architectes.* — Reprenant la thèse qu'il a soutenue sur le même sujet au deuxième Congrès international de Paris en 1878 et, depuis cette époque, aux Congrès provinciaux de Nice, d'Hyères et de Toulouse, M. Courau s'efforce, dans un tableau assez sombre, de montrer les dangers de la liberté appliquée à la profession d'architecte et demande au Congrès « *d'émettre un vœu tendant à la création d'un diplôme obligatoire pour l'exercice de la profession d'architecte.* » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT, en remerciant M. Courau des efforts qu'il poursuit dans l'intérêt de la profession, lui ayant demandé de développer le côté pratique que sa conclusion serait susceptible de recevoir, M. COURAU répond que son travail doit être complété par la lecture d'un mémoire de M. CHEVALLIER, architecte à Nice, président de l'Association régionale des architectes du sud-est de la France, sur *le diplôme obligatoire*.

En l'absence de M. Chevallier, M. JOURDAN, architecte à Cannes, délégué de la Société des architectes et ingénieurs du sud-est de la France, donne lecture du mémoire de M. Chevallier, qui se termine par la demande au Congrès d'émettre le vœu suivant :

A partir d'une époque le plus rapprochée possible, nul en France ne pourra exercer l'architecture s'il n'est pourvu d'un diplôme délivré par le Gouvernement et constatant qu'il possède le minimum des connaissances nécessaires à la profession d'architecte.

Les positions des architectes existant au moment de l'application de ce diplôme obligatoire seront intégralement respectées.

M. Ch. GARNIER, président, exprime, dans une brève allocution coupée par les applaudissements de l'assemblée, tout le malaise qu'il éprouve à voir l'architecte chercher à exercer une profession plutôt qu'un art et dit que, pour

lui, il préférerait voir se constituer de fortes sociétés régionales d'architectes dont le titre de membre serait un véritable diplôme donné par des confrères.

L'ordre du jour appelle la reprise de la question de l'*enseignement de l'architecture*.

M. Paul Gout lit une brillante étude, dans laquelle, examinant l'éducation de l'architecte, telle qu'elle est actuellement pratiquée en France, il voudrait voir introduire dans cet enseignement plus d'unité et surtout « l'étude rationnelle des principes fondamentaux sur lesquels reposent les arts de tous les temps et de tous les pays, et particulièrement ceux de l'antiquité, de notre moyen âge et de notre renaissance. » Il termine en consultant le Congrès sur les points suivants :

1^o *Convient-il de modifier le point de départ et, par suite, le développement de l'enseignement de l'architecture actuellement limités à l'application de formes conventionnelles et à la technique de la construction ?*

2^o *Faut-il substituer à ce mode d'enseignement un système ouvrant un champ plus vaste à l'indépendance de notre génie artistique, celui consistant dans l'organisation, au sein même de l'École nationale des beaux-arts, de l'enseignement didactique basé sur l'étude analytique des méthodes de composition dont ont procédé partout et de tout temps les manifestations les plus variées de l'art architectural ? (Applaudissements.)*

M. Ch. GARNIER, président, en remerciant M. Paul Gout, au nom du Congrès, se félicite de l'ampleur et de l'intérêt que prend cette question de l'enseignement de l'architecture, sur laquelle, dit-il, « nous sommes peut-être divisés quant à la forme, mais nous sommes tous d'accord sur le fond. » (Applaudissements.)

Sur la demande faite par plusieurs membres. M. Ch. LUCAS, secrétaire, précise l'ordre du jour des deux séances du mercredi, dont la deuxième doit être suivie de la visite du *grand Escalier du Louvre* et il rappelle que la matinée du jeudi 20 est réservée à M. César DALY pour sa conférence sur les *hautes études d'architecture*. M. le secrétaire termine en communiquant, au nom de M. Ch. THAMS, architecte à Trondhjem, délégué de la Commission royale de Norvège, un *Album de constructions en bois, étudiées spécialement au point de vue de l'exportation*.

Après les remerciements adressés à M. Thams par M. le Président, la séance est levée à 4 heures un quart.

Troisième séance (École des beaux-arts, salle du cours de construction).

Mercredi matin, 19 juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GARNIER, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 9 heures un quart.

Prennent place au bureau : MM. Eugène GUILLAUME, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École des beaux-arts; Alfred NORMAND et SPIERS de Londres, vice-présidents; MM. Émile BOESWILLWALD, inspecteur général des

monuments historiques, et Edmond de JOLY, membres du Comité d'organisation; MM. Ch. LUCAS, ROUX et G. TRÉLAT, secrétaires.

M. Ch. LUCAS, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du mardi 18 juin qui est adopté et donne communication de deux lettres de MM. WATERHOUSE et William H. WHITE, président et secrétaire de l'Institut royal des architectes britanniques, annonçant leur arrivée au Congrès.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'ordre du jour comprend une conférence de M. Edmond Guillaume, professeur à l'École nationale des beaux-arts sur *l'Enseignement de l'architecture tel qu'il est donné à l'École nationale des beaux-arts*.

M. Edmond GUILLAUME déplore, dans un véritable plaidoyer chaleureux et ému, les critiques adressées à l'enseignement de l'école, enseignement qu'il s'efforce de montrer constamment en progrès et auquel, dit-il, il ne manque peut-être qu'un *Cours d'hygiène des habitudes*. Il rappelle les architectes illustres sortis de cette École qui, hospitalière à tous, sait faire comprendre et discerner le beau, en même temps qu'apprendre les moyens de l'exprimer tout en respectant l'originalité de chacun. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Guillaume de cet exposé si complet de l'enseignement de l'École et M. LE SECRÉTAIRE prie ce dernier de vouloir bien lui remettre au plus tôt les conclusions de son travail.

M. DE BAUDOT se défend des reproches adressés par M. Edmond Guillaume à ceux qui, comme lui, critiquent la méthode avec laquelle est coordonné l'enseignement de l'École et il demande à répondre au travail de M. Guillaume.

M. LE PRÉSIDENT inscrit M. de Baudot pour répondre dans la séance du jeudi soir.

M. Paul GOUT, demandant également à répondre à M. Guillaume et ne pouvant venir jeudi soir, est inscrit pour la prochaine séance de ce soir mercredi.

Sur la demande de plusieurs membres, au sujet de la séance dans laquelle seront discutés les vœux à émettre par le Congrès, M. LE SECRÉTAIRE, rappelant que la séance de vendredi soir appartient à la Société centrale des architectes français et que celle du samedi est une séance officielle dans laquelle doivent être présentés au délégué de M. le Ministre les vœux formulés par le Congrès, l'assemblée, sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, fixe à la séance de l'après-midi du lendemain jeudi 20 la dernière discussion et le vote des vœux à émettre par le Congrès.

M. Lucien LEFORT, président de la Société des architectes de la Seine-Inférieure, sur l'invitation de M. le Président, lit une étude des plus conscientieuses intitulée : *De la décentralisation dans l'enseignement pratique de l'architecture* et se terminant par les vœux suivants :

1^o Que l'État continue l'acquisition de celles des œuvres d'art menacées de destruction ou de dispersion, à la condition d'en attribuer la conservation aux Musées locaux ou régionaux; il évitera dorénavant l'appauvrissement des richesses artistiques de la province au bénéfice des collections publiques de Paris;

2^o Les subventions de l'État relatives aux travaux d'architecture seraient, chaque année, réparties entre les divers départements, soit directement par la loi de finances, ainsi que cela a lieu pour les subventions aux routes départementales, aux chemins

vicinaux, etc., soit par des lois spéciales analogues à celles déjà existantes et relatives à l'instruction publique, aux constructions pénitentiaires, etc.;

3° Un projet ne pourra être condamné par une commission technique quelconque, sans que son auteur ait été appelé et entendu;

4° Les pouvoirs des Comités techniques départementaux ou régionaux seront étendus à l'examen, au point de vue architectural, de tous les projets administratifs, sans exception, concernant la région; celle-ci est définie par le département ou, en cas d'insuffisance numérique du personnel technique, par le département augmenté des départements limitrophes;

5° Les architectes administratifs devront résider dans la région (définie comme il est dit au vœu n° 4) de leur travail;

6° Au fur et à mesure des extinctions ou vacances, ces mêmes architectes seront choisis dans la région;

7° Dans les concours publics, la majorité des membres techniques du jury sera désignée parmi les architectes de la région.

M. Ch. GARNIER, président, en remerciant M. Lucien Lefort de son intéressante communication, croit devoir faire toutes réserves sur l'ingérence que ce dernier attribue aux commissions d'architectes siégeant à Paris, dans la préparation et le style des projets d'architecture qui leur sont soumis, et M. DE BAUDOT, tout en appuyant les vœux de M. Lefort en faveur d'une certaine décentralisation, dit, comme M. Garnier, que le Comité des édifices diocésains ainsi que celui des lycées et le Conseil des bâtiments civils ne méritent pas les reproches qui leur sont adressés et qui d'ailleurs ne sauraient, dans quelques cas tout à fait exceptionnels, que viser des projets dont les auteurs ne sont pas de véritables architectes.

Après une courte réplique de M. LEFORT, proposant de soumettre à l'appréciation de M. le Président les faits portés à sa connaissance par des confrères des départements, M. Ch. LUCAS communique, comme secrétaire de la Commission de l'assistance fraternelle et au nom de cette commission, un travail sur *les syndicats professionnels d'architectes*, travail dû à M. Ant. Gosset, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, membre du Conseil judiciaire de la société centrale des architectes français et de la Caisse de défense mutuelle des architectes, et dans lequel ce jurisconsulte, si dévoué à nos deux sociétés, étudie comment les architectes peuvent bénéficier régulièrement de la loi du 21 mars 1884 relative aux syndicats professionnels et termine en émettant l'avis *que la loi du 21 mars 1884 est applicable aux architectes et que ceux-ci peuvent, en exécution de ladite loi, former des syndicats professionnels pour la défense de leurs intérêts professionnels.* (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'approbation de ce travail qui est adopté à l'unanimité et pour lequel il transmettra à M. Ant. Gosset les remerciements du Congrès.

La séance est levée à 11 heures.

Quatrième séance. — (École des beaux-arts, hémicycle.)
Mercredi soir, 29 juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GARNIER, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Prennent place au bureau : MM. DA SILVA, de Lisbonne, et SPIERS, de Londres, vice-présidents; M. Paul SÉDILLE, membre du Comité d'organisation; MM. A. DE BAUDOT et d'AVILA, de Lisbonne, membres du Comité de patronage, et M. Ch. LUCAS, secrétaire.

M. Ch. LUCAS, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Paul WALLON, membre du Comité d'organisation du Congrès, sur les *Concours publics*.

M. Paul WALLON avait l'intention de faire une conférence sur les *Concours publics*; mais, vu l'ordre du jour très chargé de la séance, M. Paul Wallon ne peut qu'exposer brièvement l'état de la question sans entrer dans les développements dont il espérait faire précéder une discussion générale sur cette importante question; il dépose en terminant sur le bureau le vœu suivant :

Le Congrès international des architectes, rappelant la délibération prise par le Congrès international de 1878, émet le vœu : Que l'institution des Concours publics soit l'objet d'une réglementation émanée de l'autorité supérieure et appelle principalement l'attention des pouvoirs publics sur les deux points principaux suivants :

- 1^o *Rédaction des programmes;*
- 2^o *Formation du jury, ses attributions.*

Le jury, toujours composé en majorité d'architectes, statuera sur la valeur artistique des projets, décidera, dans sa souveraineté, si l'auteur du projet classé au premier rang offre les garanties suffisantes d'honorabilité, de capacité et d'expérience que l'on est en droit d'exiger de lui, auquel cas l'exécution lui sera confiée de droit.

Le Congrès délègue son bureau pour suivre auprès du Gouvernement français la solution de cette question. (Applaudissements.)

M. Ch. GARNIER, président, remercie M. Paul Wallon de l'exposé si complet qu'il vient de faire de la question des *Concours publics*, et donne la parole à M. LANDÉVILLE, membre de la Société nationale des Architectes de France.

M. LANDÉVILLE lit, au nom de cette Société, un rapport portant, pour les *Concours publics*, la réglementation suivante :

ARTICLE 1^{er}. Les concours d'architecture seront publics et placés sous la haute protection du Ministre des travaux publics.

Ils seront obligatoires lorsque la dépense atteint 100,000 francs par l'État et 50,000 francs par les départements ou par les communes.

ART. 2. Ils pourront être à un ou deux degrés suivant la volonté de l'autorité qui aura ordonné le concours.

Au premier degré, ils seront anonymes.

Au deuxième degré, il ne pourra être retenu plus de six projets.

ART. 3. *Quelle que soit l'autorité qui aura ordonné le concours, le programme sera rédigé par une commission composée d'architectes pour les deux cinquièmes de ses membres.*

Cette commission devra indiquer si le concours sera à un ou à deux degrés; quelle sera la dépense affectée à l'œuvre, ainsi que celle attribuée aux primes secondaires, lesquelles seront toujours proportionnées à l'importance de la dépense.

ART. 4. *Ne pourront prendre part à ces concours que des architectes français.*

ART. 5. *Le jury du jugement sera toujours en nombre impair; la moitié plus un de ses membres sera nommée par l'administration, et la minorité à l'élection par les concurrents.*

Une commission de vérification sera adjointe au jury pour s'assurer de la sincérité des devis; en cas de l'augmentation de plus de 15 p. 100 de la dépense prévue et portée au programme, le projet sera exclu du concours.

ART. 6. *Les candidats pourront joindre à leurs projets un mémoire explicatif et analytique.*

Dans le cas d'un concours à deux degrés, les concurrents au deuxième degré pourront être admis à présenter au jury des explications orales.

ART. 7. *Le jury délibérera sous la présidence de l'un de ses membres délégué par l'administration.*

ART. 8. *Le jugement sera appuyé par un procès-verbal relatant les motifs qui auront déterminé les membres du jury dans leurs décisions; les concurrents pourront en prendre connaissance.*

ART. 9. *Pour les concours à deux degrés, les primes secondaires seront réparties entre tous les concurrents admis à concourir au deuxième degré suivant le mérite de leurs projets.*

ART. 10. *En cas d'exécution, la direction des travaux sera toujours confiée au lauréat du concours; l'administration pourra lui adjoindre une commission technique à la condition d'en supporter les frais.*

M. Ch. GARNIER, président, remercie M. Landéville de ce projet de réglementation.

M. SPIERS, membre de l'Institut royal des architectes britanniques, rappelant les documents qu'il a eu l'honneur de communiquer au nom de cet Institut lors du Congrès international de 1878, dépose sur le bureau de nouveaux documents dont il fait l'analyse et qui concernent l'enseignement de l'architecture et l'examen que fait subir l'Institut royal aux jeunes architectes qui veulent être admis comme *associés* de cet Institut; il termine en donnant d'intéressants détails sur le succès toujours croissant de cet examen. (*Applaudissements.*)

Après avoir adressé les remerciements du Congrès à M. SPIERS, M. Ch. GARNIER, président, invite M. Edm. de JOLY, l'un des rapporteurs de la commission spéciale de l'*Assistance fraternelle*, à développer un vœu relatif à la création d'une *Caisse de secours pour les architectes malheureux*.

M. Edm. de Joly, citant les legs ou dons spéciaux faits récemment à la Société centrale des architectes français par MM. Alfred Armand, Paul Méteyer et Simon Girard, propose au Congrès de décider la création d'une Caisse de secours qui étendrait, le jour où elle le pourrait, ses biensfaits à tous les architectes dans le besoin; aussi bien à ceux de Paris qu'à ceux des départements et aussi aux veuves et aux enfants mineurs des architectes: il y a lieu, dit-il,

de provoquer, dans ce but généreux, la charité et la munificence même des Mécènes qui entourent les architectes. M. Edm. de Joly émet donc le vœu suivant :

1^o *Le Congrès émet le vœu qu'il soit formé une Caisse de secours pour les architectes malheureux;*

2^o *La Société centrale des architectes est chargée d'élaborer un projet de statuts de cette Caisse de secours, de poursuivre sa réalisation et de se mettre, dans ce but, d'accord avec les Sociétés régionales d'architectes. (Applaudissements.)*

Sur l'observation, faite par M. A. de Baudot, que de nombreux architectes, n'appartenant pas à la Société centrale, et lui tout le premier, sont disposés à prêter un concours actif à la création de cette Caisse de secours, M. Edm. de Joly répond que, si la Commission a pensé surtout à la Société centrale, c'est à cause des legs et dons qui lui ont été faits pour former le premier noyau de cette Caisse, et M. le PRÉSIDENT déclare que, conformément au règlement du Congrès, c'est au bureau du Congrès qu'il appartient de poursuivre la réalisation du vœu émis par le Congrès. (*Approbation unanime.*)

M. Paul Gout a la parole pour reprendre la question de l'*Enseignement de l'architecture* et, après quelques observations en réponse à l'étude lue le matin même par M. Edm. Guillaume, et après avoir exprimé ses vues personnelles, il demande que, « à l'image de l'Assemblée qui, il y a cent ans, a accompli la plus grande œuvre patriotique qu'ait eue à enregistrer l'histoire, le Congrès ne se sépare pas sans avoir doté d'une Constitution l'enseignement de notre architecture nationale ». (*Applaudissements.*)

M. le PRÉSIDENT rappelant que, demain à la séance de l'après-midi, aura lieu, après les communications de M. Émile Trélat et de M. de Baudot sur ce même sujet, le vote sur les vœux soumis à l'approbation du Congrès, M. SPIERS ajoute quelques renseignements sur les études faites, en Angleterre, des édifices des siècles passés, en citant notamment *William Burgess*, décédé récemment, et M. da SILVA entretient le Congrès de travaux de restauration qu'il a dirigés à l'église Notre-Dame de Bathata.

M. Charles LUCAS, secrétaire, donne lecture, au nom de la *Commission de la propriété artistique*, des vœux suivants étudiés par MM. Ach. Hermant, Abel Tommy-Martin et Ch. Lucas, concernant la *Propriété artistique considérée au point de vue exclusif de l'architecture*.

I

1^o *L'architecte doit, au point de vue de la propriété artistique, c'est-à-dire en ce qui concerne la copie et la reproduction de son œuvre architecturale, posséder les mêmes droits que le peintre, le sculpteur et tous les autres artistes;*

2^o *L'architecte, comme tous les autres artistes, peut, en dehors des droits inhérents à la propriété de l'édifice ou de l'œuvre artistique, se réservier le droit exclusif de reproduction, par tous les procédés, de son œuvre architecturale. Si une loi nouvelle intervient, qui proclame que le droit de copie ou de reproduction appartient à l'artiste, sans qu'il soit besoin d'une convention qui le lui réserve, l'architecte devra jouir du bénéfice de cette loi;*

3^o *L'architecte qui a conçu le plan d'un édifice et en a dirigé l'exécution, a le droit d'inscrire, sur cet édifice, son nom suivi de sa qualité.*

II

1° *Les plans et projets de l'architecte et leur description, s'il n'y a de conventions contraires, demeurent sa propriété, alors même qu'ils ont été exécutés par lui sur commande et pour autrui;*

2° *Les plans et dessins de l'architecte, seuls ou accompagnés d'un texte, constituent une œuvre particulière qui participe à la fois de l'œuvre artistique et de l'œuvre de librairie; à cet égard, l'architecte doit être protégé comme artiste et comme homme de lettres.*

Après observations de M. Eug.-M.-O. DOGNÉE, de Liège, auxquelles répond M. DE BAUDOT, M. LE PRÉSIDENT, résumant la discussion, invite M. Dognée à s'entendre avec M. Ach. Hermant et le secrétaire pour la rédaction définitive des vœux concernant la propriété artistique qui seront soumis demain au vote du Congrès.

La séance est levée à 4 heures un quart.

VISITE DU PALAIS DU LOUVRE ET DES JARDINS DU CARROUSEL.

Après la séance, les membres du Congrès se sont rendus au Musée du Louvre où, sous la direction de M. Edm. Guillaume, architecte du Palais du Louvre et des Tuilleries, ils ont, en se tenant sur l'échafaudage de l'escalier du pavillon Daru, admiré la décoration en mosaïque de la première coupole terminée, celle dédiée à la Renaissance; puis M. Edm. Guillaume a fait visiter à ses confrères, dans la galerie d'Apollon, les nouvelles vitrines dont une est destinée à recevoir, en vue de leur exposition, les diamants de la Couronne et les objets précieux ayant servi au sacre des souverains français; enfin, les membres du Congrès ont traversé les nouveaux jardins dessinés sur l'emplacement du Palais des Tuilleries, et M. Edm. Guillaume, après leur avoir donné d'intéressants détails sur l'Arc de triomphe du Carrousel, leur a indiqué la décoration ultérieure en piédestaux, statues, groupes et vases que recevront les parterres improvisés, pour l'Exposition actuelle, sur l'emplacement des ruines des Tuilleries.

A l'issue de cette visite, M. Edm. de Joly, membre du Comité d'organisation, s'est fait, auprès de M. Edm. Guillaume, l'interprète des remerciements des membres du Congrès.

Cinquième séance (École des Beaux-arts, hémicycle).

Jeudi matin 20 juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES GARNIER, PUIS DE M. ALFRED NORMAND,
VICE-PRÉSIDENTS.

La séance est ouverte à 9 heures précises.

Prennent place au bureau : MM. SPIERS, de Londres, et d'AVILA, de Lisbonne, vice-présidents; M. Alfred WATERHOUSE, de Londres, président de l'In-

stitut royal des architectes britanniques; M. William H. WHITE, secrétaire et délégué de cet Institut; M. Edm. GUILLAUME, membre du Comité de patronage, et MM. Ch. LUCAS et Fr. ROUX, secrétaires.

M. Ch. LUCAS, secrétaire, résume les travaux de la précédente séance et rappelle la visite faite la veille au Louvre; ces procès-verbaux sont adoptés. Il dépose sur le bureau, au nom de M. Ach. HERMANT, vice-président de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes, *les procès-verbaux des séances d'assemblée générale et du Comité d'administration de cette Association* tenues le 14 juin dernier. M. Ch. Lucas annonce ensuite au Congrès le décès, à la date de lundi 17, de M. Léopold CERNESSEN, architecte, député de la Côte-d'Or, ancien président du conseil municipal de Paris, membre du Comité d'organisation du Congrès, et, rappelant la grande part prise par M. Cernesson au développement de l'enseignement du dessin et aux traités conclus entre l'État et la ville de Paris, pour la reconstruction de la Sorbonne et l'organisation de l'Exposition internationale de 1889, il demande que, par les soins du bureau, une notice soit consacrée à notre regretté confrère dans les comptes rendus du Congrès. (*Très bien! Très bien!*)

La correspondance comprend une lettre de M. Émile CASTEL, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Nord, membre du Comité de patronage du Congrès, accordant, comme les années précédentes, la réduction de moitié prix aux architectes venus au Congrès des divers points du réseau du Nord.

M. LE PRÉSIDENT dit que les remerciements du Congrès seront adressés à la compagnie du chemin de fer du Nord en la personne de son président, M. le baron Alphonse de ROTHSCHILD, membre de l'Académie des beaux-arts et de M. Émile CASTEL, et M. Ch. MARTEAU, vice-président de la Société régionale des architectes du nord de la France exprime, à cette occasion, les remerciements particuliers de cette Société.

M. F. ROUX, secrétaire-rédacteur de la Société centrale des Architectes français, communique, au nom de cette société, une *requête collective* adressée à M. le Ministre des travaux publics, par dix-huit sociétés régionales ou départementales d'architectes, sur l'initiative prise par M. CHEVALLIER, de Nice, président de la Société régionale des architectes du sud-est de la France. Cette requête a pour but l'interdiction aux agents du Ministère des travaux d'architecture en dehors de leurs fonctions. (*Approbation unanime.*)

M. J. JOURDAN, architecte à Cannes, secrétaire principal de la Société régionale des architectes du Sud-Est, dépose le vœu suivant, relatif au *Ralliement corporatif*:

Le Congrès international des architectes, considérant le mouvement qui entraîne les Sociétés régionales d'architectes à se grouper pour la défense des intérêts professionnels, croit devoir, dans le but d'encourager ce mouvement et de lui donner une direction, exprimer les vœux suivants :

1° La Société centrale deviendra le centre de ralliement de toutes les Sociétés régionales, dont chacune conservera son autonomie propre.

2° La cotisation de chaque Société se divisera en deux parts. La première part alimentera la caisse de la Société centrale et les diverses caisses qui s'y rattachent, telles que celles de la défense mutuelle et de secours pour les architectes malheureux.

3^e *Le journal l'Architecture, organe de la Société centrale, deviendra, en même temps, l'organe général de toutes les Sociétés.*
(*Approbation.*)

M. LE PRÉSIDENT, après avoir adressé les remerciements du Congrès à M. Jourdan, donne la parole à M. César DALY, membre du Comité d'organisation du Congrès, pour sa conférence sur *les Hautes Études d'architecture*.

M. César DALY tient pendant près de deux heures ses auditeurs sous le charme de sa parole toujours éloquente et parfois émue et, retraçant l'histoire de l'architecture, qu'il montre, par des considérations de l'ordre le plus élevé, toujours intimement liée à l'histoire même de l'humanité, il demande au Congrès d'émettre un vœu en faveur de la création d'écoles de Hautes Études d'Architecture. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT adresse à M. César Daly de chaleureux remerciements, que soulignent à nouveau les applaudissements de l'assemblée, et, afin de pouvoir soumettre à la séance de l'après-midi un vœu qui résume les desiderata de M. César Daly, M. le Secrétaire propose et M. César Daly accepte la rédaction suivante :

Le Congrès émet le vœu de voir constituer, en France et à l'étranger, dans les capitales et dans les grandes villes, des groupes composés d'architectes, d'ingénieurs et de savants, en vue de provoquer la création et le développement des Hautes Études d'Architecture.

M. LE SECRÉTAIRE a reçu communication d'un travail de M. Journoud, président de la Société académique d'Architecture de Lyon, membre du Comité de patronage, venant appuyer les conclusions présentées par M. Lefort, dans la séance du mercredi matin et se terminant ainsi :

Les membres de la Société académique d'Architecture de Lyon, d'accord avec leurs confrères d'un grand nombre de sociétés régionales ou départementales, demandent que tous projets pour travaux administratifs, sauf ceux relatifs aux monuments appartenant à l'Etat, ne soient soumis qu'au contrôle des Commissions départementales.

M. LE PRÉSIDENT dit que ce vœu, faisant corps avec ceux émis par M. Lefort, sera soumis au vote du Congrès dans la séance de l'après-midi.

La séance est levée à 11 heures trois quarts.

Sixième séance. (École des Beaux-Arts, hémicycle.)

Jeudi soir, 20 juin 1889.

**PRÉSIDENCE DE M. CHARLES GARNIER, PUIS DE M. ACH. HERMANT,
VICE-PRÉSIDENTS.**

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Prennent place au bureau : MM. Eug. GUILLAUME et H. DAUMET, membres de l'Institut, d'ÁVILA, de Lisbonne, Ach. HERMANT, R. M. HUNT, de New-York, et LELIMAN, d'Amsterdam, vice-présidents; MM. César DALY et Edm. DE JOLY,

membres du Comité d'organisation ; MM. Ch. LUCAS, Fr. Roux et Gaston TRÉLAT, secrétaires.

Lecture est donnée par M. Ch. LUCAS, du procès-verbal de la séance du jeudi matin, qui est adopté.

M. Paul WALLON dépose, au nom de plusieurs confrères et au sien, le vœu suivant relatif à l'*Enseignement de l'Architecture* :

Le Congrès, voulant écarter toute équivoque pouvant résulter de l'adoption ou du rejet des propositions qui lui ont été soumises par MM. de Baudot et Gout, se déclare sincèrement partisan de tous les progrès, mais ne peut s'associer aux attaques dirigées par ces deux architectes contre l'enseignement actuel de l'École nationale des beaux-arts et émet le vœu que des réformes continuent, comme par le passé, à être introduites dans cet enseignement, suivant les circonstances et suivant les besoins, en s'en rapportant au Conseil supérieur des Beaux-Arts pour l'étude constante de ces réformes.

M. Ch. LUCAS, secrétaire, donne lecture d'une lettre de M. Jules BOURDAIS, architecte du palais du Trocadéro, relative à l'*Enseignement de l'Architecture* et au *Diplôme d'Architecte*, et demandant :

1° L'élévation graduelle, dans le plus court délai reconnu praticable, du niveau des études mathématiques à l'entrée de l'École nationale des beaux-arts. (Section d'Architecture) ;

2° L'obligation, pour les élèves de cette Section, d'assister à tous les Cours de la Section, comme cela se pratique à l'École centrale des Arts et Manufactures et à l'École spéciale d'Architecture ;

3° L'établissement d'un diplôme ou de diplômes d'Architectes, mais non l'obligation de ces diplômes, ce qui serait une atteinte grave portée à la liberté.

M. LE PRÉSIDENT remercie MM. Paul Wallon et Jules Bourdais de ces communications qui prendront place dans les discussions spéciales des vœux relatifs à l'enseignement de l'Architecture et au Diplôme.

M. le baron de GEYMÜLLER, correspondant de l'Institut de France à Chambéry-sous-Lausanne, membre du Comité de patronage, promet de remettre au bureau une étude sur la *Théorie des Lézardes, d'après Léonard de Vinci*, que l'ordre du jour excessivement chargé ne lui permet pas de lire en séance et M. POUPINEL, membre de la Société centrale des Architectes français, donne lecture, au nom de M. MELIDA, correspondant de l'Institut de France à Madrid, membre du Comité de patronage du Congrès, d'un mémoire sur l'*Enseignement de l'Architecture en Espagne*, étude et mémoire pour lesquels M. LE PRÉSIDENT adresse des remerciements à leurs auteurs et qui prendront place dans les comptes rendus du Congrès. (*Assentiment général.*)

M. Émile TRÉLAT, Directeur de l'École spéciale d'Architecture, membre du Comité de patronage, reprend la discussion ouverte sur l'*Enseignement de l'Architecture*, et montrant ce qui peut le séparer des théories émises par M. de Baudot, en même temps qu'il développe sa façon de comprendre l'instruction nécessaire à l'architecte, termine « en demandant la liberté pour tous les enseignements de se produire et de faire leur possible pour servir ce grand art, le plus grand de tous, de l'Architecture et qu'enfin des écoles rivales puissent se développer côté à côté, qui travaillent, en se respectant les unes les autres, à la solution des grands problèmes posés par la société moderne. » (*Applaudissements, Très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Émile Trélat de son intéressante communication.

M. COQUET, membre de la Société académique d'architecture de Lyon, membre du Comité de patronage, combat dans une brillante improvisation, parfois interrompue par M. de Baudot, la réforme qui consisterait à introduire l'enseignement de l'architecture du moyen âge à l'École nationale des beaux-arts et dit : « Enseignez cette architecture à vos élèves devant les cathédrales de Paris, de Chartres, d'Amiens, de Reims, de Beauvais, devant la Sainte-Chapelle de Paris; mais j'estime, quant à moi, qu'on ne doit pas enseigner l'architecture du moyen âge à l'École des beaux-arts. » (*Très bien!*)

Après les remerciements adressés à M. Coquet par M. LE PRÉSIDENT, M. DE BAUDOT, répondant successivement à MM. Émile TRÉLAT, COQUET et EDM. GUILLAUME, exprime son désir de voir accomplir les réformes qu'il a demandées dans la première séance (voir plus haut, p. 20), assurant que « le jour où nous aurons fait l'union complète sur ces questions, comme elle est faite dans nos relations d'amitié fraternelle, nous affermirens la grandeur de notre profession et nous assurerons l'avenir de l'architecture. » (*Très bien!*)

M. EDM. GUILLAUME, après quelques observations sur le mode d'enseignement du cours qui lui est confié à l'École nationale des beaux-arts, dépose le vœu suivant :

Les membres du Congrès, convaincus de la marche progressive très accentuée des Études d'Architecture à l'École nationale des beaux-arts, ont la confiance que cette marche progressive sera continuée comme précédemment, sans trouble ni bouleversement d'aucune sorte. (Très bien.)

M. CH. GARNIER, président, essayant de résumer les discussions soutenues depuis quatre jours sur l'enseignement de l'architecture et rappelant la part qui revient au professeur plus encore qu'à l'École dans cet enseignement, croit que beaucoup de malentendus se sont produits dans les discussions et qu'il serait difficile de se mettre d'accord sur la rédaction d'un vœu donnant satisfaction aux opinions de la majorité : aussi propose-t-il de prier les différents orateurs qui se sont fait entendre de se réunir en causeries mensuelles pour étudier à loisir les questions soulevées avec le Bureau du Congrès. (*Très bien! Applaudissements.*)

M. DE BAUDOT, demandant la mise à l'ordre du jour des divers vœux formulés sur la question de l'enseignement, plusieurs observations sont faites par M. DAUMET, membre de l'Institut, vice-président, qui estime que le Congrès international n'a pas à s'immiscer dans l'organisation de l'École nationale des Beaux-Arts; par M. DE GEYMÜLLER, par M. Luis DE SALAZAR, délégué du Mexique, qui déclare, au nom des étrangers présents au Congrès, que ceux-ci n'ont pas à voter sur une question de réformes à introduire dans un établissement français; par M. MONFORT, de la Société des architectes de Nantes, et par M. DESLIGNIÈRES, membre du Conseil de la Société centrale des Architectes français, qui demandent qu'un Congrès, en partie composé de membres étrangers, ne vote pas sur une question absolument française.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des deux ordres du jour suivants, tous deux acceptés par le Bureau :

1^o *Considérant que le Congrès est international et que, dès lors, il ne peut avoir*

à s'immiscer ni à donner son opinion sur des questions d'organisation d'une École française, passe à l'ordre du jour. (Très bien!)

2° Le Congrès, persuadé du désir de tous ses membres de voir améliorer l'enseignement de l'architecture, passe à l'ordre du jour.

A la suite d'observations présentées par MM. DE BAUDOT, DAUMET, Alph. GOSSET, de Reims, membres du Comité de patronage, et Ed. LOVIOT, secrétaire adjoint de la Société centrale des Architectes, le Congrès décide la mise aux voix du premier ordre du jour présenté par M. Alfred NORMAND, lequel est adopté, après épreuve contraire, par cinquante-trois voix contre seize.

M. Ch. GARNIER, président. Il est bien entendu que cet ordre du jour ne fait que résérer l'étude ultérieure des questions. (*Approbation unanime.*)

M. Ach. HERMANT, vice-président, remplace M. Ch. GARNIER pour présider la fin de la séance.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Ch. GARNIER, LEFORT, Paul WALLON, Edm. DE JOLY, JOURDAN, Ch. LUCAS, DAUMET, DESLIGNIÈRES, Alfred NORMAND, Henri LEBOEUF, membre de la Société nationale des Architectes, JOURNOUD et MONTFORT, discussion au cours de laquelle M. Luis SALAZAR fait la déclaration suivante au sujet du *Diplôme* :

La loi suprême dans mon pays, la Constitution, édicte que toutes les professions sont libres, et qu'une loi postérieure réglementera quelles sont celles qui ont besoin d'un titre pour être exercées; mais jusqu'à présent cette loi n'a pas été votée, cependant les Ingénieurs et les Architectes ont comme garantie de leur savoir les connaissances acquises dans leurs études et constatées par des examens spéciaux;

L'ordre du jour pur et simple est demandé pour les vœux concernant le *Diplôme*, les *Concours publics*, l'*Assistance confraternelle* et le *Ralliement corporatif*, toutes questions qui, à la suite de votes spéciaux, sont renvoyées aux Congrès nationaux organisés chaque année par la Société centrale des Architectes français.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture des vœux suivants sur la *Propriété artistique*, tels que ces vœux ont été rédigés d'accord avec M. Eug. Dognée, de Liège :

I

La législation doit reconnaître à l'architecte, comme à tout autre artiste, la propriété de ses créations, ensemble de l'œuvre, détails originaux⁽¹⁾.

Les principes généraux en matière de contrefaçon doivent réprimer la livraison au public de toute copie, l'exploitation mercantile de toute reproduction quelconque, non expressément autorisée par l'auteur.

L'architecte qui a dressé le plan et dirigé l'exécution d'un édifice a, en tout temps, le droit de voir figurer, sur cette construction, son nom et sa qualité, signature de son œuvre.

⁽¹⁾ Il est désirable que tous les artistes, y compris les architectes, adoptent l'usage, au moment de la réception du prix de leur travail, de donner reçu sur une feuille imprimée d'avance, analogue à celles dont se servent les propriétaires avec leurs locataires et les compagnies d'assurances avec leurs assurés, reçu qui réserve de droit la propriété artistique.

II

Les plans et projets de l'architecte et leur description demeurent sa propriété, alors même qu'ils ont été exécutés par lui, sur commande, pour autrui ou pour une administration publique.

Les plans et dessins de l'architecte, seuls ou accompagnés d'un texte, constituent une œuvre personnelle qui participe à la fois de l'œuvre artistique et de l'œuvre de librairie; à cet égard, l'Architecte doit jouir de tous les droits reconnus à l'artiste et à l'homme de lettres.

Ces vœux sont adoptés sans discussion à l'unanimité.

Il en est de même du vœu formulé par MM. César DALY et Ch. LUCAS, relativement à la création de *Hautes Études d'architecture*. (Voir plus haut, p. 30).

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

VISITE DU LYCÉE MOLIÈRE, À AUTEUIL.

Après la séance et sur l'autorisation de M. GRÉARD, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre du Comité de patronage, a eu lieu, sous la direction de M. VAUDREMER, membre de l'Institut, la visite du *Lycée Molière*, à Auteuil, lycée tout récemment achevé et dont la construction rationnelle, la décoration sobre et brillante à la fois, les vastes préaux découverts et les belles galeries mettant en communication les nombreux services de cet établissement modèle, ont vivement frappé les membres du Congrès. A l'issue de cette visite, M. Alfred NORMAND, vice-président, s'est fait auprès de M. Vaudremer l'interprète des remerciements de tous, dans le vestibule d'entrée du lycée.

Septième séance (École des Beaux-Arts, hémicycle).

Vendredi matin, 21 juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. R. PH. SPIERS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 9 heures un quart.

Prennent place au bureau : M. DA SILVA, de Lisbonne, vice-président, M. DE GEYMÜLLER, de Champitot-sous-Lausanne, membre du Comité de patronage, et M. Ch. LUCAS, secrétaire.

M. le SECRÉTAIRE lit le procès-verbal de la séance du jeudi soir 20 juin et rend compte de la visite au *Lycée Molière*, à Auteuil. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. le PRÉSIDENT croit devoir insister, au nom du Congrès, sur les remerciements adressés hier à M. VAUDREMER à l'issue de la visite du Lycée Molière. (*Applaudissements.*)

M. Ch. LUCAS, secrétaire, analyse la correspondance, qui comprend le dé-

pôt ou la promesse de plusieurs communications qui seront résumées dans le volume du Congrès : 1° *Note de M. de GEYMÜLLER sur la Restauration des Monuments historiques* et la nécessité de faire entrer l'étude des moyens d'accomplir cette restauration dans l'éducation des jeunes architectes; 2° *Tarif des Honoraires*, présenté par M. V.-E. NAVEAU, membre de la Société nationale des architectes; 3° *Note de la Sous-Commission des honoraires de la Société centrale des Architectes français*, indiquant la division et l'état d'avancement du travail de cette Commission; 4° *Étude de M. Louis RIEBER*, secrétaire de la Société pour la propagation de l'Architecture d'Amsterdam, sur l'organisation et les publications de cette société; 5° *Note sur l'Architecture en Norvège*, par M. SCHIRMER, architecte à Christiania; 6° *l'École des Beaux-Arts de Mexico*, par M. Luis SÁLAZAR, délégué du Mexique au Congrès; 7° et 8° *Comptes rendus*, par MM. H. DAUMET et Ch. LUCAS, du double Congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des beaux-arts des départements tenu à Paris en mai 1889; 9° *Notes sur la formation des Sociétés d'Architectes*, etc. M. le Secrétaire termine en annonçant que la visite de la *Tour Eiffel*, retardée par suite de malentendus, aura lieu le lendemain, 22 juin, après la séance de clôture du Congrès, et, appelé au dehors pour quelques démarches relatives à cette séance, M. Ch. Lucas prie M. MARMOTTAN, secrétaire de la Société des Architectes de Seine-et-Marne, de vouloir bien le suppléer comme secrétaire. (*Approbation.*)

M. MARMOTTAN prend place au bureau. M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Alph. GOSSET, président de la Société des Architectes de la Marne, pour traiter des *Coupoles d'Orient et d'Occident*.

M. GOSSET, qui avait disposé dans la salle de nombreux dessins de coupoles, depuis les coupoles hémisphériques trouvée à Koyoundjik, sur l'emplacement de l'ancienne Ninive, jusqu'aux coupoles de formes diverses élevées à la fin du dernier siècle et de nos jours, montre les modifications subies par cet intéressant élément de construction et de style pendant plus de trois mille ans et insiste surtout sur le caractère religieux des voûtes sphériques qui constituent les voûtes les plus économiques et les plus résistantes, les plus simples et les plus monumentales. (*Applaudissements prolongés.*)

Sur la demande d'un membre qui exprime le désir de voir reproduire, dans les comptes rendus du Congrès, une partie des dessins exposés par le conférencier, celui-ci promet de demander à l'éditeur de l'ouvrage qu'il prépare sur les coupoles et dont cette conférence n'est que le résumé, de vouloir bien donner satisfaction à ce désir.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir remercié M. Alph. Gosset de cette remarquable étude, rappelle aux membres présents qu'ils sont attendus à la Sorbonne et que, cette après-midi, a lieu, dans l'hémicycle, la distribution des récompenses données, chaque année, par la Société centrale des Architectes.

La séance est levée à 11 heures.

VISITE DE LA NOUVELLE SORBONNE.

Les membres du Congrès se sont ensuite rendus à la *nouvelle Sorbonne*, où M. NÉNOT, architecte chargé de la construction de cet édifice à la suite d'un brillant concours, a, sur l'autorisation de M. ALPHAND, directeur des travaux

de Paris, membre du Comité d'organisation du Congrès, fait les honneurs de son chantier à ses confrères. *Le grand amphithéâtre*, qui est la partie la plus importante des bâtiments en cours de construction, a surtout retenu l'attention des visiteurs qui ont examiné avec grand intérêt, sur les échafaudages disposés à cet effet, les travaux de décoration en voie d'achèvement de la voûte de cet amphithéâtre. A l'issue de cette visite, M. Edm. DE JOLY s'est fait auprès de M. Nénot, l'interprète des félicitations et des remerciements des membres du Congrès.

**Vendredi, 21 juin 1889, 2 heures (École des beaux-arts,
hémicycle).**

**DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE
DES ARCHITECTES FRANÇAIS.**

**PRÉSIDENCE DE M. G. LARROUMET, DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS,
ET DE M. CH. GARNIER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.**

Dans cette séance, à laquelle étaient invités tous les membres du Congrès, ont été lus, à la suite de discours de M. Ch. GARNIER et de M. G. LARROUMET, le rapport de M. Paul SÉDILLE, au nom du jury des récompenses à décerner à l'architecture privée, à l'archéologie et à la jurisprudence, et le rapport de M. Ed. LOVIOU au nom de la commission des récompenses. Ces divers discours et rapports seront, ainsi que la liste complète des lauréats, reproduits, sur la demande du bureau du Congrès, dans le volume des comptes rendus⁽¹⁾.

Vendredi soir, 21 juin 1889 (Hôtel Continental).

BANQUET CONFRATERNEL. — AUDITION MUSICALE.

Le banquet confraternel, qui devait clore le Congrès, avait été, d'un commun accord entre le bureau de la Société centrale des architectes et le bureau du Congrès, avancé d'un jour, et des invitations, faites au nom des deux présidents, M. Bailly, pour le Congrès et M. Ch. Garnier, pour la Société centrale, réunissaient auprès du président, M. Ch. GARNIER, remplaçant M. Bailly, empêché : MM. Henri TOLAIN, sénateur, délégué de M. le Ministre

⁽¹⁾ Voir *l'Architecture*, journal hebdomadaire de la Société centrale des architectes français, 2^e année, n° 26, 29 juin 1889.

du commerce, Commissaire général de l'Exposition; G. LARROUMET, directeur des beaux-arts, délégué de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; Jacques, président du Conseil général de la Seine; G. PERROT, directeur de l'École normale supérieure; H. BRUGNON, ancien président de l'ordre des avocats à la Cour de cassation; GARIEL, rapporteur général des congrès et conférences de l'Exposition de 1889; WATERHOUSE, DA SILVA, R. M. HUNT, d'AVILA, SPIERS, DE GEYMÜLLER, etc.; les membres du bureau du Congrès, les membres du bureau et les lauréats de la Société centrale des architectes. De nombreux toasts, qui seront reproduits dans le volume des comptes rendus, ainsi que le menu dessiné par M. Ed. LOVIOT, ont été portés par MM. Ch. GARNIER, Henri TOLAIN, G. LARROUMET, Émile TRÉLAT, DA SILVA, WATERHOUSE, Eugène DOGNÉE, Alfred NORMAND, PELLECHET et Gilles DEPERRIÈRES.

Après le banquet, une audition musicale a fait apprécier aux invités M^{mes} ROGER-MICLOS et KÉWARY, M^{me} Juliette DANTIN et MM. VERGNET et DUARD, dans un programme réunissant des œuvres de maîtres et dont plusieurs morceaux ont dû être répétés par leurs brillants interprètes.

Huitième séance (École des beaux-arts, hémicycle).
Samedi matin, 22 juin 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON HENRY DE GEYMULLER.

Prennent place au bureau: MM. SPIERS, de Londres, vice-président, Ch. BERTAUMIEUX, Ch. LUCAS et MARMOTTAN, de Coulommiers, secrétaires.

M. Ch. LUCAS, secrétaire, résume la séance de la veille (vendredi matin) et la visite de la nouvelle Sorbonne: ce compte rendu est adopté.

M. LE PRÉSIDENT renouvelle à M. NÉNOT, architecte de la nouvelle Sorbonne, les remerciements du Congrès.

M. CHENEVIER, de Verdun, vice-président de la Société des architectes de l'est de la France, fait sur l'incendie des théâtres une étude qui se termine par cette conclusion: «Tout théâtre est fatallement voué à l'incendie dans un laps de temps plus ou moins long; il s'agit de diminuer les chances d'incendie», et, considérant que l'inflammabilité des décors et de la machinerie de la scène d'un théâtre est la condition première de la résistance aux risques d'incendie et qu'elle assure ainsi la sécurité des spectateurs, il serait désirable que, à l'avenir, les décors de théâtres et la machinerie de scène soient rendus ininflammables pendant toute la durée de leur mise en service. (Applaudissements.)

UN MEMBRE propose que le vœu émis par M. Chenevier soit transmis d'urgence au bureau du Congrès. (Approbation.)

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Chenevier de son intéressante étude et transmettra ce vœu au bureau du Congrès.

M. FRANTZ BAÜER, membre de la Société centrale des architectes français, renouvelle une communication qu'il a faite en janvier 1888 à l'Exposition

internationale de Paris, contre l'incendie des théâtres, et à la Société des ingénieurs civils le 3 février 1888 et tout en partageant les opinions émises par M. Chenevier, il indique ce que, suivant lui, il conviendrait de faire pour atténuer, autant que possible, les conséquences de l'incendie dans les théâtres. Après discussion, les membres présents, frappés de la grande vraisemblance des faits exposés par M. Baüer, émettent, sur la proposition de M. Eug. DOGNÉE, de Liège, le vœu suivant, dans lequel se trouverait compris le vœu précédemment voté sur la proposition de M. Chenevier :

Le Congrès émet le vœu que l'attention des pouvoirs publics soit appelée, dans tous les pays, sur les différents moyens de préserver les théâtres de l'incendie et que des expériences soient faites, à frais communs, pour en contrôler l'efficacité.

Ce vœu, mis aux voix, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Baüer des recherches ingénieuses qu'il a exposées devant le Congrès et invite M. BOUSSARD, membre de la Société centrale des architectes français à communiquer au Congrès ses études sur le *chauffage des thermes et des bains dans l'antiquité*.

Après une revue archéologique des plus intéressantes sur la construction et la disposition des appareils de chauffage surtout chez les anciens Romains, le conférencier s'efforce de mettre en lumière les données de ce système qui pourraient encore être appliquées de nos jours et il engage vivement ses confrères à s'inspirer d'un mode de chauffage qui a fait ses preuves et qui, bien appliqué, pourrait encore rendre de grands services de nos jours. (*Applaudissements.*)

Après les remerciements adressés à M. Boussard, M. LE PRÉSIDENT donne communication du télégramme suivant adressé par un membre du comité de patronage :

Paris, de Paderborn, 22 juin, 10^h 50 matin.

Empêché d'être présent aux séances du Congrès, j'envoie à mes confrères assemblés l'expression de mon vif regret et l'assurance que leurs travaux m'inspirent le plus grand intérêt.

Signé : GULDENPFENNIG.

(*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT ne veut pas laisser les membres du Congrès terminer leur dernière séance ordinaire sans exprimer, au nom des architectes étrangers, leurs sentiments de vive reconnaissance pour l'accueil qu'ils ont reçu de la part de leurs confrères français et il adresse tout particulièrement ses remerciements en leur nom à M. BAILLY, président du Congrès, qu'il prie d'être leur interprète auprès de M. le Ministre, Commissaire général de l'Exposition; il adresse également ses remerciements à M. Ch. GARNIER, vice-président et à M. Charles LUCAS, secrétaire du Congrès, ainsi qu'à M. Eug. MÜNTZ, tous deux organisateurs de l'exposition des portraits d'architectes. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi.

**Dernière séance. — Séance de clôture (Palais du Trocadéro).
Samedi, 22 juin 1889.**

**PRÉSIDENCE DE M. BAILLY, PRÉSIDENT, PUIS DE M. HENRI TOLAIN,
SÉNATEUR.**

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Auprès de M. le Président, prennent place sur l'estrade : M. Henri TOLAIN, sénateur, délégué par M. le Président du Conseil, Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition, les membres du bureau du Congrès et de nombreux architectes délégués des gouvernements étrangers.

M. LE PRÉSIDENT prie M. le Sénateur, délégué de M. le Président du Conseil, de vouloir bien prendre la présidence. (*Applaudissements.*)

M. Henri TOLAIN. Messieurs, j'aurais voulu que M. le Président du Conseil, Commissaire général de l'Exposition, eût délégué, pour présider cette séance, quelqu'un de plus autorisé que moi. J'ai accepté néanmoins l'honneur qu'il a bien voulu me faire et je m'efforcerai de remplir de mon mieux la tâche qui m'a été confiée. (*Applaudissements.*)

M. Charles LUCAS, secrétaire, lit un rapport résumant les travaux du Congrès et dont nous extrayons les passages principaux :

Parmi les questions qui ont le plus retenu l'attention du Congrès, celle de l'*Enseignement de l'architecture* a, plus que toute autre, donné lieu à d'intéressants mémoires, à de vives discussions, à des débats passionnés, à la production de vœux dont quelques-uns, visant l'organisation de notre École nationale des beaux-arts, ont paru n'être pas, sous la forme qui leur était donnée, du ressort et de la juridiction, pour ainsi dire, d'un Congrès international. Rapporteur obligé à une impartiale réserve, il m'en coûte de ne faire ici que mentionner les luttes; mais je peux et je dois le faire avec orgueil en rappelant avec quel soin les nombreux confrères étrangers, présents à nos séances et ayant participé à nos discussions, ont voulu écarter toute immixion dans une question d'organisation intérieure de l'enseignement de l'architecture en France et avec quels accents de reconnaissance et de justice à la fois ils ont rendu hommage à l'enseignement qui leur fut et leur est toujours si libéralement donné dans notre École nationale des beaux-arts. (*Applaudissements.*)

Mais cette absence de vœux sur une aussi importante question ne doit pas être considérée comme une preuve d'impuissance et de stérilité de la part du Congrès: non, les idées généreuses et enflammées, jetées dans la discussion et élargies par elle, germeront, et il appartiendra à la succession des Congrès nationaux d'architectes français, tenus chaque année sous les auspices de la Société centrale des architectes et avec le concours des sociétés régionales ou départementales d'architectes de France, de reprendre et de poursuivre cette discussion et de porter un jour devant les pouvoirs publics non la demande de réformes radicales, mais celles d'améliorations et d'extensions successives dans l'enseignement de l'architecture en France.

Parmi les autres questions sur lesquelles des vœux ayant un caractère trop

particulier à la France ont, par cette raison même, été également écartés, il nous faut encore citer celle de l'instilation d'un *diplôme obligatoire*, diplôme réduit, dans la pensée même des nombreux architectes qui le réclament, à des données purement techniques; puis la question du *Ralliement corporatif* de tous les architectes des départements sous les auspices de la Société centrale des architectes français, et cette question, si grosse en modifications de toute nature, aussi bien administratives qu'artistiques, de la *Décentralisation, dans la mesure la plus large possible, de l'enseignement et de la pratique de l'architecture en France*.

Mais, parmi les questions qui, traitées dans nos séances à un point de vue trop exclusivement national, n'ont pas donné lieu à la prise en considération de vœux pour la réalisation desquels nous puissions aujourd'hui demander l'appui de votre haute situation politique, il en est une qui, nous en sommes tous assurés, retiendra toute votre sollicitude : je veux parler de l'*Assistance confraternelle*, envisagée au double point de vue de la création de Syndicats destinés à la défense de nos intérêts professionnels et aussi de la création de Caisses de secours pour les membres malheureux de notre grande famille de l'architecture. Sorti des rangs laborieux du peuple parisien, vous avez trop souvent rappelé publiquement avec fierté votre origine pour ne pas avoir conservé de cette origine même les sentiments de compassion qui distinguent, entre tous, les enfants de notre grande cité parisienne et donnent naissance à tant d'associations confraternelles, et, quant aux syndicats professionnels, l'idée mère que vous avez eue et que vous avez fait réaliser par le Parlement de la création de ces sociétés de défense mutuelle des adeptes d'une même profession nous autorise à compter sur votre protection toutes les fois que les intéressés, patrons ou ouvriers, architectes ou travailleurs de tout ordre, ne se syndiqueront qu'en vue de la défense de justes intérêts menacés.

Il ne faudrait pas croire que toutes les études du Congrès aient revêtu ce caractère trop français qui a fait plus d'une fois hésiter à voter les solutions qui paraissaient leur convenir : pour trois questions des plus importantes, le Congrès, sans discussion presque, à la suite d'exposés juridiques ou d'une conférence magistrale a, par acclamations pour ainsi dire, donné mission à son bureau de poursuivre, aussi bien en France qu'à l'étranger, la revendication du *droit de propriété artistique de l'architecte sur son œuvre, la création de Hautes études d'architecture, et la recherche de mesures préventives de l'incendie dans les théâtres*.

Nous donnons ici le texte des vœux qui ont été adoptés :

1° PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE.

I

La législation doit reconnaître à l'architecte comme à tout autre artiste la propriété de ses créations, ensemble de l'œuvre, détails originaux⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Il est désirable que tous les artistes, y compris les architectes, adoptent l'usage, au moment de la réception du prix de leur travail, de donner reçu sur une feuille imprimée d'avance, analogue à celle dont se servent les propriétaires avec leurs locataires et les compagnies d'assurances avec leurs assurés, reçu qui réserve de droit la propriété artistique.

Les principes généraux en matière de contrefaçon doivent réprimer la livraison au public de toute copie, l'exploitation mercantile de toute reproduction quelconque, non expressément autorisée par l'auteur.

L'architecte qui a dressé le plan et dirigé l'exécution d'un édifice a, en tout temps, le droit de voir figurer, sur cette construction, son nom et sa qualité, signature de son œuvre.

II

Les plans et projets de l'architecte et leur description demeurent sa propriété, alors même qu'ils ont été exécutés par lui, sur commande, pour autrui ou pour une administration publique.

Les plans et dessins de l'architecte, seuls ou accompagnés d'un texte, constituent une œuvre personnelle qui participe à la fois de l'œuvre artistique et de l'œuvre de librairie; à cet égard, l'architecte doit jouir de tous les droits reconnus à l'artiste et à l'homme de lettres.

2° HAUTES ÉTUDES D'ARCHITECTURE.

Constitution, en France et à l'étranger, dans les capitales et dans les grandes villes, de groupes d'architectes, d'ingénieurs et de savants, poursuivant la création et le développement des hautes études d'architecture.

3° RECHERCHES DE MESURES PRÉVENTIVES DE L'INCENDIE DANS LES THÉÂTRES.

Appel de l'attention des pouvoirs publics, dans tous les pays, sur les différents moyens de préserver les théâtres de l'incendie et expériences faites à frais communs pour contrôler l'efficacité de ces mesures.

Mais le Congrès n'a pas tenu seulement des séances d'études et de discussions. En dehors même des conférences sur des sujets archéologiques ou sur une question toujours tristement palpitante d'actualité, il a visité les parties aujourd'hui presque achevées de la *nouvelle Sorbonne*, le *lycée de jeunes filles* placé à Passy sous le patronage de notre grand auteur comique Molière et une *coupole*, toute de mosaïque, du grand escalier du Louvre, voulant ainsi montrer à de nombreux confrères étrangers que Paris est toujours la ville de la haute culture intellectuelle et artistique; enfin, à l'issue de cette dernière séance, les membres du Congrès vont faire l'ascension de la *tour Eiffel*, cet échafaudage de tant de savants calculs, dont l'érection entre pour une si grande part dans le succès de l'Exposition de 1889. De plus, essai un peu timide mais nouveau et assez réussi croyons-nous, dans ses propositions restreintes, le comité chargé de préparer le Congrès a organisé à l'École des beaux-arts, dans ce palais-musée où tant d'entre nous, étrangers ou Français ont fait leurs études, une *Exposition de portraits d'architectes*.

« Cette exposition, Monsieur le Président, vous l'avez vue et vous voudrez bien dire à M. le Ministre, comme vous avez bien voulu nous le dire, toute la satisfaction que vous avez éprouvée dans cette réunion d'œuvres d'art toutes intéressantes et perpétuant le souvenir des maîtres de l'architecture.

« Mais c'est encore le Congrès, et c'en est même la partie la plus vivante et

la plus féconde en résultats que cette séance annuelle dans laquelle la Société centrale des architectes français distribuait des médailles, non seulement aux architectes et aux élèves-architectes, mais encore aux industriels artistes, aux constructeurs, aux chefs de chantiers, aux ouvriers et aux apprentis, à toute la grande et si diverse famille du bâtiment, en un mot. Cette initiative, qu'elle a prise avant toute autre, d'aller chercher une fois par an dans toute la France les modestes collaborateurs des maîtres de l'œuvre, de les saluer avec éloges dans l'hémicycle de Paul Delaroche et de les faire asseoir à ses agapes fraternnelles, vous a donné hier occasion de témoigner toute votre sympathie pour cet excellent exemple de vraie démocratie donné par la société centrale des architectes français, et nous pensons que vous voudrez bien rappeler à M. le Ministre combien, ce faisant, elle travaille utilement à l'apaisement de vieilles méfiances qui doivent disparaître et à la moralisation en même temps qu'à l'union de tout le personnel du bâtiment. » (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT donne à la suite de ce rapport la parole à M. E. DOGNÉE, de Liège, membre du comité de patronage du Congrès, qui, dans une brillante improvisation, très souvent interrompue par les applaudissements, retrace la civilisation trop peu connue encore des Étrusques, les données de leur art et l'influence de cet art sur l'art romain, puis sur l'art italien et, par suite, sur l'art du monde entier. M. Dognée termine en disant : « qu'un peuple qui a le sentiment de l'art et du travail ne meurt jamais, et c'est au nom de cette vérité qu'il demande un peu de bienveillance affectueuse pour ces pauvres Étrusques auxquels il ne faut pas témoigner l'injuste dédain avec lequel les ont traités les Romains. » (*Applaudissements prolongés*).

M. Henri TOLAIN, président, fait un discours dont nous extrayons les passages suivants :

MESSIEURS,

« Tout à l'heure, en écoutant l'orateur qui nous parlait des Étrusques, bien que je ne sois qu'un profane en ces matières, je pensais que les architectes sont des hommes bien heureux, non seulement parce qu'ils ont pour interpréter leurs œuvres des commentateurs éloquents comme celui que vous venez d'entendre, mais parce que vous êtes, Messieurs, ceux qui dans toutes les civilisations, dans tous les temps et chez tous les peuples, avez su inscrire sur la pierre d'une manière indélébile, pour ainsi dire éternelle, la pensée, l'idée dominante d'une époque, en consacrant les événements remarquables qui ont signalé l'histoire du peuple au milieu duquel vous viviez. Cette satisfaction deviendrait pour vous peut-être encore plus complète, si selon l'un des vœux que vous avez exprimés tout à l'heure, il n'était plus possible de reproduire, de livrer à la publicité vos œuvres artistiques sans qu'en même temps votre nom y soit attaché afin d'en perpétuer le souvenir dans les générations futures.

« Vous avez, mes chers concitoyens de France et d'Europe, vous avez formulé dans votre Congrès un certain nombre de vœux, et votre secrétaire tout à l'heure faisait dans une certaine mesure appel aux pouvoirs publics pour en obtenir la réalisation. Je ne suis ici qu'un délégué et je n'ai pas l'autorité nécessaire pour dire quelle solution leur sera donnée, mais je crois pouvoir

vous assurer que dans les termes mêmes où ils sont présentés, il y a tout à espérer des pouvoirs publics.

« C'est bien à tort, croyez-le, qu'on a voulu montrer la démocratie comme étant l'ennemie de la civilisation et de l'art. On a invoqué, à une certaine époque, tous les commentaires, tous les dit-on de certains philosophes, même de l'antiquité, qui voulaient mettre les poètes et les artistes à la porte de la République. Telle n'est pas, dans tous les cas, notre démocratie. L'art a droit de cité chez elle et nul ne saurait l'en chasser et le faire disparaître. Bien loin d'avoir cette pensée, nous savons bien, nous qui avons pu toucher du doigt la misère profonde des classes pauvres, nous savons bien, au point de vue du progrès et de la civilisation, que l'art est nécessaire dans une république. L'artiste qui prend une idée corps à corps et qui sait en présenter aux masses une image saisissante les touche, les pénètre par le cœur et fait plus d'impression sur elles que n'en feraient toutes les théories de la science et les déductions de la logique.

« Les pouvoirs publics, je crois pouvoir le dire, sont tout disposés, en tenant compte des mille difficultés qu'ils rencontrent, à donner satisfaction à vos désirs, à vos aspirations et à vos vœux.

« Cette question de la propriété artistique, littéraire, et j'ajouterais industrielle et commerciale, est une des plus grosses questions de notre époque. Il n'est aucun de nous qui n'ait songé à la solution qu'il serait possible de lui donner et qui permettrait de consacrer les droits légitimes du créateur en sauvegardant en même temps les intérêts de la société. Je crois que je ne m'engage pas trop en disant que tout ce qu'il sera possible de faire sera fait.

« Il y a d'autres questions qui vous intéressent et dont votre secrétaire a dit un mot tout à l'heure. Il y a, par exemple, la possibilité de vous organiser en syndicats professionnels. C'est là une parole qui me touche profondément; j'ai consacré à cette question des syndicats professionnels une partie de ma vie et de mes efforts et je crois que la possibilité, dans une société organisée pour le travail, de constituer en syndicat des hommes de même métier et de même art, est une des conditions nécessaires de la société nouvelle qui est en voie de formation. Je suis d'avis, par conséquent, que, quels que soient la profession, l'art ou le métier, le droit de réunion et d'association doit être accompagné du droit de créer des sociétés où la personnalité civile soit accordée à tous les citoyens. Je dis la personnalité civile dans une mesure restreinte, — je parle ici comme législateur, — parce que j'ai encore présent à l'esprit le souvenir de ce qui existait dans notre pays et dans tant d'autres pays voisins, où ce qu'on appelait la mainmorte permettait à certaines congrégations, à certaines collectivités d'hommes, d'accaparer dans une proportion toujours grandissante la fortune publique, si bien qu'à un jour donné, au nom d'idées vieillies, mortes, pourrait-on dire, la société était subjuguée et dominée par ce fait que le mort conduisait le vivant, arrêtant ainsi toute espèce de civilisation et de progrès.

« Voilà pourquoi je mets des limites à ce qu'on appelle la personnalité civile; mais, dans l'ordre d'idées où s'est placé votre secrétaire, je suis convaincu que d'ici à peu de temps vous aurez conquis le droit de vous constituer en syndicats professionnels comme les ouvriers et les patrons des autres professions. Pourquoi les magistrats ont-ils jusqu'ici refusé de reconnaître ce

droit aux hommes de certaines autres professions libérales? C'est que la magistrature, gardienne des traditions, a craint peut-être de sortir de l'esprit de la loi en vous donnant un droit dont vous pourriez faire une arme offensive contre le reste de la société; tandis qu'en accordant ce droit aux ouvriers et aux patrons des autres métiers, elle entendait n'accorder à ceux-ci qu'un droit de défense, d'entente et de conciliation. C'est ainsi que cela commence toujours, chaque fois qu'une nouveauté est créée dans la société moderne, elle commence toujours par mettre en face des intérêts opposés qui cherchent à s'en faire une arme offensive; puis, par la force des choses, cette arme offensive devient, par la sagesse de ceux qui la détiennent et par la nécessité de vivre en bonnes relations, une arme de défense au besoin; mais, dans la plupart des cas, un traité de solidarité. C'est dans cet esprit que vous réclamez le droit de vous constituer en syndicats professionnels, et dans cet esprit je crois pouvoir vous dire : le concours des pouvoirs publics vous est acquis.

« J'ai, avant de terminer, mes chers concitoyens, à vous remercier, tout particulièrement et plus que personne, de ne pas vous être renfermés étroitement dans vos intérêts personnels, et d'avoir compris qu'à côté de vous il y avait des collaborateurs intéressants, utiles, dont le concours vous était nécessaire pour réaliser vos grandes conceptions. En organisant pour eux des cours, en développant leur instruction, vous avez voulu leur donner une preuve de confraternité et de sympathie; en permettant à ces hommes sortis de ce qu'on appelle encore les classes inférieures, de s'élever peu à peu jusqu'à vous par l'instruction et l'éducation, vous avez montré que vous vouliez en faire vos collaborateurs et vos amis; je vous en remercie très sincèrement.

« Il ne faut pas, du reste, s'y tromper; il ne suffit pas qu'une grande conception architecturale soit sortie du cerveau d'un artiste pour qu'il ait le pouvoir de la réaliser, il faut encore qu'il trouve, pour l'exécuter, des interprètes fidèles de sa pensée, et ce ne sont pas des interprètes fidèles ceux qui exécutent comme des manœuvres inintelligents les conceptions sur lesquelles vous avez médité si longtemps.

« Je disais, en commençant, que dans toutes les civilisations et dans tous les temps vous inscriviez votre pensée sur la pierre et le marbre et que vous la transmettiez ainsi aux générations futures. Chaque génération a ainsi son œuvre à accomplir. Vos ancêtres ont créé les grands temples, les grandes basiliques; ceux qui les ont suivis ont édifié les palais des rois; aujourd'hui, nous cherchons à construire les temples de la science. Pour vous, Messieurs, il y a une œuvre utile à accomplir, c'est celle qui consiste à améliorer, dans le sens de l'hygiène et des nécessités de la vie moderne, les maisons que nous habitons. Et quand je parle des habitations modernes, je n'en parle pas dans le sens général du mot, mais dans le sens plus spécial de ces maisons ouvrières dont vous avez pu voir des spécimens à cette Exposition dont on vous a fait tout à l'heure un éloge si complet qu'il ne m'appartient pas d'y rien ajouter. Oui, je songe à ces tentatives faites par des philanthropes, par des hommes dévoués aux intérêts humanitaires, je songe à la petite maison destinée au plus humble de nos travailleurs, le nid où il élèvera sa famille, le foyer près duquel, la journée terminée, il pourra se retirer au milieu des siens, milieu dans lequel se développeront tous ses bons sentiments; c'est là, Messieurs, une question intéressante, digne de vos méditations et de vos

études. C'est une question que je puis, je crois pouvoir le dire, traiter d'une manière toute spéciale.

« Je suis un enfant de Paris, j'ai été élevé au milieu de nos industries parisiennes et j'ai vu souvent les architectes se préoccuper de cette question : quel doit être le type de la maison ouvrière, étant données les difficultés d'une agglomération aussi dense que Paris ? On a d'abord songé à la construire en dehors de la ville, on a cherché un petit coin où il y ait du terrain, de l'air et où la vie soit à bon marché. Pour beaucoup de professions, cette petite maison est acceptable, mais cette solution n'en est pas une pour moi qui ai dans le sang le désir de voir nos industries d'art parisiennes vivre et prospérer, qui voudrais que chez les ouvriers de ces industries le sentiment du beau soit constamment entretenu et développé par la vue des modèles que l'on rencontre à chaque pas dans notre grande cité. Je ne voudrais pas qu'ils fussent entraînés en dehors du véritable mouvement artistique et je me dis : « Est-ce qu'il ne serait pas possible de trouver dans la ville même des procédés, des moyens à l'aide desquels vous pourriez construire, dans les conditions de bien-être et de bon marché nécessaires, des maisons où nos ouvriers des industries parisiennes trouveraient tout ce qui est nécessaire à la vie sans les arracher à ce milieu où ils rencontrent, chaque jour, des merveilles de tout genre qui font éclore dans leur cerveau des idées nouvelles, qui leur permettent de rajeunir sans cesse cette production qui est la gloire de notre industrie parisienne ? Quand vous les expatriez au delà des murs, quand vous leur donnez un petit jardin, sans doute il leur est agréable de le cultiver, d'en arroser les plantes, mais ce n'est pas ainsi qu'ils renouvellent leurs idées ; il leur faut le contact des beautés artistiques qui leur rend facile cette création incessante et toujours variée, qui fait, je le répète, la gloire de l'industrie parisienne. »

« Il y a là un problème à résoudre, vous me comprenez, et si j'ai insisté sur ce point, c'est que je le crois d'une grande importance.

« Je vous remercie de m'avoir écouté avec autant de bienveillance. Je vous assure que je transmettrai vos vœux à M. le Président du Conseil, commissaire général de l'Exposition de 1889, avec le désir bien sincère de les voir accepter et qu'il ne dépendra pas de moi qu'il ne leur soit donné satisfaction. (Applaudissements.)

M. BAILLY. Je suis convaincu que je suis l'interprète de toute l'assemblée en exprimant à M. le Président notre reconnaissance pour les bonnes paroles qu'il vient de prononcer. Je le prie d'agréer tous nos remerciements. (Vive l'approbation.)

M. Henri TOLAIN, président. Je déclare le Congrès terminé.

La séance est levée à 4 heures.

Samedi soir 22 juin 1889.

A l'issue de cette séance solennelle, ont eu lieu la visite et l'ascension de la tour Eiffel, sous la direction de MM. ANSALONI et NOUGUIER, ingénieurs, et de

—•—(46)•—

M. SAUVESTRE, architecte, délégués par M. EIFFEL, membre du Comité de patronage du Congrès, pour guider les membres du Congrès. A l'issue de cette intéressante visite, MM. Alfred NORMAND et D'AVILA, vice-présidents, et MM. Ch. BARTAUMIEUX et Ch. LUCAS, secrétaires, se sont faits auprès des délégués de M. Eiffel les organes des félicitations et des remerciements du Congrès.

Pour le Comité d'organisation :

Les membres délégués,
Ch. BARTAUMIEUX, Ach. HERMANT, Ch. LUCAS.
